

# LE MILITANTISME GERMANOPHILE FÉMININ DANS LA RÉGION D'EUPEN À L'HEURE DE LA RÉPRESSION DES COLLABORATIONS

*Le cas de Billy Bredohl*

*- Davina Beckers -*

Sybille – dite Billy – Bredohl est une figure importante de l'histoire mouvementée d'Eupen-Malmedy durant l'entre-deux-guerres et fait partie des personnes qui jouissent encore aujourd'hui d'une certaine notoriété locale. Dirigeante de mouvements de jeunesse et propagandiste nationale-socialiste, elle est la fille de l'hôtelier Bernhard Bredohl, lui aussi bien connu des habitants des cantons de l'Est pour ses positions germanophiles et nazies. À la fin de la guerre, Bredohl – comme d'autres membres de sa famille – est jugée dans le cadre de la répression des collaborations. Par les hautes fonctions qu'elle a occupées, mais également par son genre, le cas de Billy Bredohl offre une vue intéressante de la manière dont sont jugées celles qui ont joué un rôle important au sein des institutions nazies et permet, dès lors, d'avoir une idée des peines les plus lourdes dont elles peuvent écoper pour des faits de « collaboration politique » dans cette région annexée à l'Allemagne durant le conflit.

## I. Introduction

19 janvier 1951 : Au terme d'un séjour de quatre ans et demi à la prison de Verviers puis à celle de Saint-André-lez-Bruges, Billy Bredohl, âgée de 31 ans, est emmenée à la frontière allemande et est expulsée vers l'Allemagne de l'Ouest.<sup>1</sup> Après avoir purgé la moitié de la peine de huit ans à laquelle elle avait été condamnée, elle peut regagner le pays de son cœur, celui vers lequel elle a toujours orienté sa vie.

C'est sans surprise que cette Eupenoise, connue avant et pendant la guerre pour ses activités propagandistes nazies, avait fait partie de ces femmes qui ont été jugées après la Seconde Guerre mondiale dans le cadre de la répression des collaborations. Son engagement dans des mouvements de jeunesse féminins avait fait d'elle un visage marquant du mouvement en faveur du retour de sa région natale vers l'Allemagne. Au cours de sa carrière – débutée dans une région encore belge à l'époque –, elle a gravi les échelons jusqu'à atteindre les hautes sphères du *Bund Deutscher Mädel*, avec plusieurs centaines de jeunes filles sous sa direction.

La question de la répression des collaborations n'est pas un sujet neuf. Elle a fait l'objet de nom-

breuses études au niveau national avec les travaux de Luc Huyse et Steven Dhondt<sup>2</sup>, ainsi que de Koen Aerts, Dirk Luyten *et alii*.<sup>3</sup> Pour les cantons de l'Est, c'est essentiellement Carlo Lejeune<sup>4</sup> qui a labouré le terrain. La question du genre, sujet d'actualité, a aussi été abordée, et ce alors que la répression était toujours en cours, comme l'a fait Gerda de Bock.<sup>5</sup> Pour des études plus récentes, nous pouvons citer les contributions de Mathieu Roeges<sup>6</sup>, Carolien Van Loon<sup>7</sup> et Sophie Bollen et Machteld de Metsenaere.<sup>8</sup> À la croisée des études de genre et de la répression dans les cantons de l'Est, Margaux Roberti-Lintermans a étudié l'incarcération des femmes dans cette région.<sup>9</sup> Cependant, dans la plupart de ces travaux, il est surtout question de collaboration horizontale car c'est la forme la plus répandue chez les femmes dans l'espace belge et dans l'imaginaire collectif. La spécificité de la région d'Eupen-Malmedy est qu'en tant que territoire annexé, elle a compté un nombre important de femmes coupables de collaboration politique, même si elles ont fait l'objet de peu d'études pour le moment.<sup>10</sup> En outre, ces études de genre sont souvent orientées statistiques et ne s'intéressent pas ou peu aux trajectoires individuelles des femmes, raison pour laquelle l'analyse du parcours de Billy Bredohl nous semble digne d'intérêt.

1. Gendarmerie nationale. Remise d'un étranger à la frontière, 19 janvier 1951 (AGR, *Ministère de la Justice (Police des Étrangers)*, n° 2.069.440).

2. LUC HUYSE, STEVEN DHONDT & alii, *La répression des collaborations 1942-1952 : un passé toujours présent*, Bruxelles, 1993, réactualisé en 2020 grâce à l'accès à des sources qui n'étaient pas encore consultables il y a 30 ans et qui offrent un nouveau regard et de nouvelles réflexions sur cette période. Voir LUC HUYSE, STEVEN DHONDT, BRUNO DE WEVER, KOEN AERTS & PIETER LAGROU, « La répression des collaborations, 1942-1952. Nouveaux regards sur un passé toujours présent », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. MMCDLXIX-MMCDLXX, n° 24, 2020, 5-66.

3. KOEN AERTS, DIRK LUYTEN & alii, *Papy était-il un nazi? Sur les traces d'un passé de guerre*, Bruxelles, 2017.

4. CARLO LEJEUNE, *Die Säuberung*, 3 t., Bullange, 2005-2008.

5. GERDA DE BOCK, *Incivisme en repressie. Een onderzoek in de vrouwenafdeling van het interneringscentrum te Gent*, Anvers, 1946.

6. MATHIEU ROEGES, « 'Perverse, dangereuse, intrigante'. Les stéréotypes entourant la femme incivique à travers les procès des condamnées à mort par la justice belge après la Seconde Guerre mondiale », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, vol. XX, n° 2, 2008, 195-232.

7. CAROLIEN VAN LOON, « De geschorene en de scheerster. De vrouw in de straatrepressie na de Tweede Wereldoorlog », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, vol. XIX, 2008, 45-78.

8. SOPHIE BOLLEN & MACHTELD DE METSENAERE, « Vrouwen en de bestraffing van de collaboratie na de Tweede Wereldoorlog. Twee casestudies over incivieke vrouwen in de naoorlogse zuivering », in *Acta Sophia Colloquium : Genderstudies : een genre apart? Savoirs de genre : quel genre de savoir?*, Bruxelles, 2006, 176-205.

9. MARGAUX ROBERTI-LINTERMANS, *Les femmes des cantons de l'Est face à la répression des collaborations par la Belgique : un cas d'intersectionnalité? L'exemple du centre d'internement d'Eupen (1944-1946)*, mémoire de master de spécialisation en études de genre, Université Catholique de Louvain, 2018.

10. *Idem*, 57.



*Billy Bredohl. Source : Archives personnelles de Herbert Ruland.*

Au regard de cet état de l'art et dans la continuité de notre mémoire de Master<sup>11</sup>, nous souhaitons apporter un nouvel éclairage à l'histoire de la collaboration féminine dans les cantons de l'Est en nous penchant sur les différentes étapes du jugement d'une femme originaire de cette région. Sachant que Bredohl est arrêtée pour des faits qui ont été commis pendant l'Occupation – période durant laquelle la région d'Eupen-Malmedy était annexée à l'Allemagne et non occupée comme le reste de la Belgique – quels éléments sont mobilisés pour décider d'une peine plus ou moins lourde? Quelles sont les spécificités de son jugement par rapport à celui des hommes, mais aussi en comparaison avec celui d'autres femmes originaires de la frontière belgo-allemande? Le cas de Billy Bredohl est-il un exemple de ce que Margaux Roberti-Lintermans appelle la « réassignation à l'ordre d'avant-guerre »<sup>12</sup>, consistant à remettre chaque composante de la population à la place qui lui était assignée auparavant (en d'autres termes: fallait-il renvoyer la femme à son foyer)? Nous tenterons également d'analyser comment se défend cette femme et quels arguments sont utilisés pour tenter d'amoindrir sa peine et pour effectuer une requête en grâce.

Pour répondre à ces questions, nous avons étudié les archives personnelles de Bredohl, mais aussi et surtout le dossier de son procès qui contient les procès-verbaux de ses différents interrogatoires et audiences publiques, des déclarations de témoins ainsi que des lettres envoyées par l'intéressée à des membres de sa famille au début de son incarcération. Tous ces éléments permettent non seulement de cibler avec précision les faits pris en compte par la justice, mais également d'en connaître davantage sur le point de vue de l'accusée. Celle-ci étant décédée et ses archives personnelles ne permettant pas de mettre totalement en lumière sa version des faits

à cette époque, les documents dans lesquels elle se raconte et que nous trouvons dans les archives judiciaires sont des sources précieuses pour se rapprocher de son vécu et pour comprendre sa stratégie et celle de son avocat dans le cadre de son procès. Dans les deux cas, nous gardons à l'esprit que nos sources ont été écrites dans un contexte précis qu'il convient de prendre en compte. Ce sont avant tout des documents de la répression, rédigés en vue de la défense ou de l'accusation de la personne concernée. À cela s'ajoute également le fait que les procès ont été transcrits et traduits, Bredohl s'exprimant en allemand. Dès lors, ils risquent de contenir certains biais ou erreurs de traduction. La prudence est donc requise mais n'altère en rien la richesse de ces sources, véritables témoins de cette répression des collaborations.<sup>13</sup>

## II. Collaboration versus « collaboration »

À l'échelle belge, les cantons de l'Est font figure de cas particulier lors de la Seconde Guerre mondiale. Il en va de même pour la répression des collaborations à l'issue de celle-ci. Statistiquement, on y compte un taux beaucoup plus élevé de dossiers ouverts pour des faits de collaboration par rapport au reste de la Belgique, puisque c'est un quart de la population qui est concernée (contre trois à cinq pourcents ailleurs dans le pays).<sup>14</sup> Cette part élevée s'explique par le sort différent réservé aux cantons de l'Est après le 10 mai 1940. Alors que le reste du pays est occupé par l'Allemagne durant le conflit, la région d'Eupen-Malmedy ainsi que dix communes des alentours sont annexées au IIIe Reich.<sup>15</sup> Juridiquement, cette annexion n'est pas reconnue par les autorités belges, qui ont le droit international de

11. DAVINA BECKERS, *Billy Bredohl. Itinéraires d'une militante germanophile dans la région d'Eupen (1934-1951)*, mémoire de master en Histoire, Université de Liège, 2020.

12. MARGAUX ROBERTI-LINTERMANS, *Les femmes des cantons de l'Est*, 58.

13. ALINE SAX, *Voor Vlaanderen, Volk en Führer. De motivatie en het wereldbeeld van Vlaamse collaborateurs tijdens de Tweede Wereldoorlog 1940-1945*, Anvers, 2012, 25-49.

14. JOHN GILISSEN, « étude statistique sur la répression de l'incivismisme », in *Revue de droit pénal et de criminologie*, février 1951, 23.

15. Sippenaeken, Gemmenich, Hombourg, Montzen, Moresnet, Henri-Chapelle, Welkenraedt, Baelen, Membach et Beho, ainsi que des parties des communes d'Aubel, Clermont, Bilstain, Hombourg, Goé, Jalhay, Sart, Stavelot et Petit-Thier (WILFRIED WAGNER, *Belgien in der deutschen Politik während des 2. Weltkrieges*, Boppard/Rhein, 1974, 130).

leur côté: le décret allemand qui l'entérine date du 18 mai 1940<sup>16</sup>, soit avant la capitulation de la Belgique. Normalement, une annexion ne peut se faire qu'en cas de victoire finale qui marquerait la fin du conflit.<sup>17</sup> Cependant, dans les faits et sans vive contestation du côté belge, la situation pour les habitants est tout autre: ils sont obligés de se plier aux lois et décrets du *Reich*. C'est, par exemple, le cas des soldats enrôlés dans la *Wehrmacht* et des femmes et hommes recrutés pour le *Reichsarbeitsdienst*, mais aussi des jeunes qui sont contraints de faire partie des jeunesses hitlériennes. Si la collaboration dans le reste de la Belgique relève de l'acte généralement volontaire, à Eupen-Malmedy, ce n'est pas toujours le cas. Cette situation particulière amène les autorités judiciaires à faire le choix entre deux options: établir une nouvelle législation pour la région ou prendre en compte ses spécificités en effectuant une interprétation différente des lois existantes. C'est finalement cette seconde option qui est choisie.<sup>18</sup> Pour les cas de collaboration dans les cantons de l'Est, en plus des faits en eux-mêmes, la justice s'intéresse également à la proximité de l'accusé avec l'ennemi mais aussi aux activités germanophiles – principalement liées au *Heimattreue Front*, qui sera évoqué plus loin – qu'il a pu avoir avant-guerre. Ces deux éléments sont considérés comme de véritables preuves d'un ralliement volontaire à la cause nazie. La particularité de la répression des collaborations dans les cantons de l'Est réside par ailleurs dans le fait que des actes qui n'étaient pas interdits, ainsi que l'adhésion à un parti qui ne l'était pas non plus, peuvent constituer des éléments importants dans le jugement d'une personne accusée de collaboration.<sup>19</sup> Outre le code pénal en vigueur dans le reste de la Belgique, les autorités décident d'ap-

pliquer le règlement spécifique de la déchéance de nationalité (voir *infra*).<sup>20</sup> Notons également que si les statistiques révèlent un nombre élevé d'enquêtes ouvertes, seuls dix pourcents de ces dossiers aboutissent à une condamnation.<sup>21</sup>

Afin de distinguer les faits de collaboration – principalement volontaires – en territoire occupé des cas parfois forcés dans la zone annexée, nous optons pour l'utilisation des guillemets lorsqu'ils désignent ces actes dans la région d'Eupen-Malmedy.

Avant de passer à l'étude approfondie du procès de Billy Bredohl et de ses spécificités, il convient de revenir sur son parcours, de sa naissance jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, afin de mieux comprendre pourquoi elle est arrêtée au lendemain de celle-ci. Ensuite, une analyse de son procès sera effectuée et permettra de comprendre en quoi il suit le schéma classique au regard des autres cas de collaboration de la région, mais aussi comment il diffère de ceux-ci. Enfin, nous observerons comment Bredohl poursuit sa vie après sa libération et comment elle vit son passé d'ancienne collaboratrice.

### III. S'engager pour la cause allemande

#### Une famille germanophile à Eupen dans l'entre-deux-guerres

Les parents de Sybille, Bernhard Bredohl et Katharina Andres sont originaires d'Aix-la-Chapelle. Ils se sont installés à Eupen en 1913, alors qu'il n'était encore question ni de guerre ni de transfert d'Eupen-Malmedy à la Belgique. Sixième d'une

16. *Reichsgesetzblatt I*, 1940, 777.

17. CARLO LEJEUNE, *Die Säuberung, Band 2: Hysterie, Wiedereingliederung, Assimilierung (1945-1952)*, Bullange, 2007, 41.

18. CHRISTOPH BRÜLL & LAWRENCE VAN HAECKE, « Belgian Judicial Actors and the Establishment of the Punishment of Collaboration with the Enemy in the East Cantons », in MÉLANIE BOST & ANTOON VRINTS (éd.), *Doing Justice In Wartime. Multiple Interplays between Justice and Populations during the Two World Wars*, 2021, 154.

19. KOEN AERTS, DIRK LUYTEN & alii, *Papy*, 197; CARLO LEJEUNE, *Die Säuberung, Band 2*, 41, 70, 74, 176; MARTIN R. SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik im Westen. Die Wiedereingliederung Eupen-Malmedys im zweiten Weltkrieg*, Berne – Francfort-sur-le-Main – Las Vegas, 1978, 68-69.

20. KOEN AERTS, DIRK LUYTEN & alii, *Papy*, 184.

21. JOHN GILISSEN, « Étude statistique », 25.

fratrie qui comptera huit enfants, Sybille Bredohl est née le 29 juin 1919, au lendemain de la signature du Traité de Versailles.<sup>22</sup> La famille Bredohl est donc directement concernée par son article 34 – par lequel Eupen-Malmedy est rattaché à la Belgique. Celui-ci prévoit aussi une *public expression of opinion*, selon le texte anglais, le plus précis à cet égard : ceux qui ne désirent pas qu'Eupen-Malmedy devienne belge peuvent se manifester en inscrivant leur nom sur une liste dans les six mois après l'entrée en vigueur du traité. À la fin de cette échéance, on constate un faible nombre d'inscrits (271 sur 33 726).<sup>23</sup> Celui-ci s'explique par la crainte de représailles de la part de l'état belge qui contrôle cette consultation populaire, par l'emplacement de ces listes à Eupen et à Malmedy qui engendrent un déplacement trop important pour les populations rurales, mais surtout par une attitude qui oscille entre résignation et attentisme. En septembre 1920, le résultat de cette consultation populaire est entériné. Son nom n'est pas représentatif de la réalité et, pour les raisons évoquées *supra*, il sera qualifié plus tard de « petite farce belge » par le POB, qui se positionnera en faveur d'un référendum neutre et libre.<sup>24</sup> Cette « farce » deviendra, durant les années qui suivront, un argument qui permettra aux révisionnistes de justifier leur volonté de retour à l'Allemagne.<sup>25</sup>

Selon l'article 37 du Traité de Versailles, il est possible, pour les personnes qui le souhaitent et qui ont plus de dix-huit ans, de demander à garder leur nationalité d'origine, moyennant l'obligation de rejoindre l'Allemagne dans les douze mois. Malgré leur sentiment d'appartenance à leur pays natal, les Bredohl n'effectuent pas cette demande. En réalité, comme leur arrivée à Eupen est récente, qu'ils y ont acheté un hôtel sur la *Rathausplatz* et qu'en plus ils ont six enfants à leur charge, redéménager et abandonner leur nouvelle vie ne semble pas être une solution judicieuse pour la famille. Par ailleurs, à l'époque, la situation économique est plus favorable en Belgique, ce qui explique que les Bredohl, à l'instar de nombreux autres habitants, font le choix de rester dans un pays qu'ils ne considèrent pas comme le leur.<sup>26</sup>

Au début des années 1920, les Bredohl font l'acquisition d'un autre établissement, le *Kurhotel*, situé sur la *Aachenerstraße*.<sup>27</sup> Cet hôtel thermal va, au fil des années, accueillir de nombreux événements et réunions organisés par les groupes germanophiles régionaux. En effet, à partir de 1926 – année d'intégration totale d'Eupen-Malmedy à la Belgique après une période transitoire sous le gouvernement Baltia<sup>28</sup> –, les premiers mouvements révisionnistes font leur apparition. Comme leur nom l'indique,

22. HERBERT RULAND, « ‚Stets für das Deutschtum eingetreten‘ oder ‚Wie aus Eupener ‚Volkstumskämpfern‘ der Zwischenkriegszeit Bürger der Bundesrepublik Deutschland wurden‘ : Biographische Notizen zu Bernhard und Billy Bredohl, Josef Thielen und Mine Cremer-Thielen », in *Eine ostbelgische « Stunde null » ? Eliten aus Eupen-Malmedy vor und nach 1944 [Annalen des Symposiums im Staatsarchiv Eupen am 15. September 2012]*, Bruxelles, 2013, 24, 29.

23. KLAUS PABST, « Eupen-Malmedy in der belgischen Regierungs- und Parteienpolitik 1914-1940 », in *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, n° 76, 1964, 285 ; VINCENT O'CONNELL, *The Annexation of Eupen-Malmedy. Becoming Belgian, 1919-1929*, Cork, 2018, 75.

24. HEINZ DOEPGEN, *Die Abtretung des Gebietes von Eupen-Malmedy an Belgien im Jahre 1920*, Bonn, 1966, 115-193 ; VINCENT O'CONNELL, *The Annexation*, 127-128.

25. NINA REIP, « Funkstille. Von Vergangenheitsverschwiegenheit und Geschichtsmanipulation », in CHRISTOPH BRÜLL ET CARLO LEJEUNE (éd.), *Grenzerfahrungen : eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, t. 5, Eupen, 2014, 280.

26. HEINZ DOEPGEN, *Die Abtretung*, 191 ; MACHTELD VENKEN, « Borderland Child Heterotopias. A Case Study on the Belgian-German Borderlands », in *Journal of Borderlands Studies*, vol. XXXVI, n° 2, 2021, 163-164 ; SYBILLE VAN DER VELDEN-BREDOHL, « Leserbrief zur N. Rost-Reihe », in HERBERT RULAND (éd.), *Rechtsextremismus in der Euregio. Veröffentlichungen der Volkshochschule der Ostkantone*, Eupen, 1994, 30.

27. Entretien avec Herbert Ruland, Dolhain, 26 novembre 2019.

28. Après la consultation populaire et l'entérinement de l'annexion d'Eupen-Malmedy à la Belgique, un gouvernement spécial, est mis en place dans la région avant son intégration complète. À sa tête se trouve un Haut Commissaire royal, le lieutenant-général Herman Baltia, qui prend ses fonctions le 10 janvier 1920. La politique qu'il mène est dite « paternaliste et autoritaire » mais il veille également à respecter les parlers locaux (CHRISTOPH BRÜLL, « Les cantons de l'Est le temps des déchirures », in ROLAND BLAISE, RENÉE BOULENGIER-SEDYN & CHRISTOPH BRÜLL, *Hommage à Henri Bragard 1877-1944*, Liège, 2009, 20 ; ALFRED MINKE, « Les cantons de l'Est et les Belges germanophones », in LUC COURTOIS & JEAN PIROTTE, *Apports de l'histoire aux constructions identitaires : Appartenances, frontières, diversité et universalisme*, Louvain-la-Neuve, 2013, 219-221).

ceux-ci se positionnent en faveur d'une révision du Traité de Versailles et d'un retour d'Eupen-Malmedy à l'Allemagne. À la suite de la mise en place d'une organisation « culturelle »<sup>29</sup>, le *Heimattbund Eupen-Malmedy-St. Vith*, actif depuis 1926, ils se manifestent par un parti politique, le *Christliche Volkspartei Eupen-Malmedy-St. Vith* (CVP) créé en 1929.<sup>30</sup> Bernhard Bredohl, l'hôtelier, fait d'ailleurs partie du *Heimattbund* et son établissement est le théâtre des réunions du groupe, dont il abrite aussi la bibliothèque.<sup>31</sup>

Dans les années qui suivent, on assiste à un développement de ces nouveaux groupes germanophiles et à une certaine radicalisation de ceux-ci à partir de l'arrivée d'Hitler au pouvoir en Allemagne en 1933.<sup>32</sup> Outre le triomphe du NSDAP, c'est aussi une déception des membres du CVP qui mène à ce durcissement. À la veille des élections législatives de 1932, Mgr. Louis-Joseph Kerkhofs, évêque de Liège, s'adresse à la population d'Eupen-Malmedy dans une lettre pastorale, en leur disant que s'ils sont de bons catholiques ils ne peuvent pas voter pour le CVP. Selon lui, la *Katholische Union* (KU)<sup>33</sup> est le seul parti catholique de la région. Non seulement cette lettre pastorale influence une partie de l'électorat, mais elle entraîne également des réactions de la part des membres du parti qui, jusqu'ici, se considéraient aussi comme de bons catholiques et qui, désormais, incarnent davantage la fidélité à la patrie allemande. D'ailleurs, du point de vue du

vocabulaire employé, ces habitants qui souhaitent redevenir allemands ne sont plus qualifiés de révisionnistes mais de *Heimattreue* – que l'on peut traduire par fidèles à la patrie. La recomposition du paysage politique à la suite de l'arrivée au pouvoir du régime national-socialiste mène finalement à une restructuration du CVP et, plus tard, à sa dissolution. L'objectif des acteurs sur place et de leurs soutiens politiques et financiers dans le *Reich* est de créer un mouvement qui pourrait également attirer les anciens électeurs du POB, favorables à la tenue d'une consultation populaire libre et secrète ou à un retour direct en Allemagne. En effet, en 1933, le POB a changé d'attitude concernant cette question et la retire de son programme.<sup>34</sup>

En 1936, un nouveau parti fait son apparition dans le paysage politique d'Eupen-Malmedy : le *Heimattreue Front* (HF), qui émerge des cendres du CVP récemment dissout.<sup>35</sup> Il se présente comme un parti regroupant des membres de différentes sensibilités politiques, réunis par leur germanophilie, leur fidélité à la patrie allemande et leur volonté d'un retour des cantons de l'Est à l'Allemagne.<sup>36</sup> Structuré comme le NSDAP, mais sans adopter le *Führerprinzip*, le HF entend régir la vie de la population sous tous ses aspects, via les mouvements de jeunesse (le *Wandergruppe* « *Kameradschaft* », les *Jungmädel*, le *Wandergruppe* « *Frohe Mädel* », etc.), les groupes culturels et sportifs (comme le *Segelflugverein*<sup>37</sup>), les organisations caritatives

29. L'aspect culturel est en réalité une manière de dissimuler le caractère politique de ce groupe (KLAUS PABST, *Eupen-Malmedy*, 379).

30. Le terme « *christlich* » est conforme à la tendance majoritairement catholique de la population d'Eupen-Malmedy (*Idem*, 264-368).

31. HERBERT RULAND, *Stets für das Deutschtum*, 22 ; PHILIPPE BECK, *Umstrittenes Grenzland. Selbst- und Fremdbilder bei Joseph Ponten und Peter Schmitz, 1918-1940*, Bruxelles, 2013, 151.

32. DAVID MENNICKEN, *Die Heimattreue Front. 1936-1940. Geschichte der „Heim-ins-Reich“-Bewegung in Eupen-Malmedy*, Eupen, 2016, 31.

33. Pendant du parti catholique à Eupen-Malmedy créé en 1929. Ce parti se positionne en faveur du maintien de la région au sein de la Belgique.

34. DAVID MENNICKEN, *Die Heimattreue Front*, 29-33 ; KLAUS PABST, *Eupen-Malmedy*, 372.

35. Celui-ci est victime de deux facteurs : d'une part, les dissensions entre les partisans et les opposant du NSDAP en son sein ; d'autre part, la déchéance de nationalité et l'expulsion de son chef, Joseph Dehottay en 1935. Le parti se trouve donc très affaibli et finit par disparaître pour être remplacé par le HF (DAVID MENNICKEN, *Die Heimattreue Front*, 31-36).

36. *Idem*, 46.

37. Le *Segelflugverein* (club de vol à voile) est un groupe culturel régional de tendance nationale-socialiste. Créé en 1933 sous le nom de *Nationalsozialistische Erneuerungsbewegung* (mouvement de renouveau national-socialiste), il devient le *Verein für Natur-und Heimatkunde* (société d'histoire naturelle et locale) en 1934 avant d'acheter un planeur et de prendre le nom de *Segelflugverein*. Ces modifications sont, pour ce groupe qui se revendique comme un groupe SA ou SS local, un moyen d'échapper aux autorités belges. Cette organisation est fortement liée au HF à partir de la création de ce dernier (*Idem*, 94-96 ; KLAUS PABST, *Eupen-Malmedy*, 389-391).

(le *Frauenhilfswerk*<sup>38</sup> et le *Winterhilfswerk*<sup>39</sup>), etc., tous recevant des subsides du *Reich*, notamment via le *Volksbund für das Deutschtum im Ausland* (VDA). Cette association existe depuis 1881<sup>40</sup> et est engagée depuis 1919 en faveur du maintien de la culture germanique à l'étranger. *Financièrement, elle bénéficie du soutien du ministère allemand des Affaires étrangères.*<sup>41</sup>

Disposant de plusieurs salles, l'hôtel Bredohl accueille les réunions et fêtes de ces groupes révisionnistes puis *heimattreu* et acquiert la réputation de temple de la germanophilie eupenoise. On lui attribue également le surnom de « *braune Haus* »<sup>42</sup>, la maison brune, autrement dit, le quartier général des nazis de la région, en référence au nom donné à celui du parti nazi en Allemagne. Cette présence permanente de germanophiles traduit évidemment les sympathies du patron envers le mouvement. Il a d'ailleurs fait partie et a pris part à la création de plusieurs groupes de cette tendance dès les années 1920. Outre le *Heimattreue*, il est notamment membre du *Turnverein*, de l'*Eifelverein*, et président de la *Kameradschaftliche Vereinigung* et du *Kyffhäuserbund*, deux associations d'anciens combattants. Ces organisations, revendiquent chacune une appartenance à la patrie allemande, respectivement au travers du sport, de la culture et des anciens combattants allemands de la Première Guerre mondiale.

Par ailleurs, à partir de 1936, Bernhard Bredohl devient membre du HF.<sup>43</sup>

## De Sybille à Billy : les années 1930

Au vu des activités culturelles et professionnelles du père, on peut aisément imaginer l'environnement dans lequel grandissent Sybille et ses sept frères et sœurs.<sup>44</sup> Ils reçoivent une éducation imprégnée des valeurs allemandes mais également catholiques, à l'instar d'une grande partie de la population d'Eupen-Malmedy. Allemandes dues aux origines des parents et à l'engagement du père. Catholiques car la jeune fille fréquente la *Höhere Töcherschule der Rekolektinnenschwestern* à Eupen – école du couvent mieux connu sous le nom de *Heidberg* – et parce que ce sont des valeurs qui imprègnent le mouvement de jeunesse auquel elle prend part avec ses sœurs.<sup>45</sup>

Durant les années 1930, les enfants de celui qui est appelé le « logisticien du HF »<sup>46</sup> suivent presque tous sa trace en rejoignant des groupes comme le HF et le *Segelflugverein*.<sup>47</sup> En décembre 1930, Sybille prend part à une manifestation germanophile pour la première fois. Elle a alors onze ans et participe, avec ses sœurs Elfriede et Berty, à un spectacle donné à l'occasion du 37<sup>ème</sup> anniversaire de l'*Eifelverein*.<sup>48</sup> Mais c'est véritable-

38. Le *Frauenhilfswerk* est une association caritative féminine (David Mennicken, *Die Heimattreue Front*, 75-78).

39. Le *Winterhilfswerk* est une opération consistant à récolter des dons durant l'hiver pour les distribuer aux personnes dans le besoin (*Idem*, 67-70).

40. Elle s'appelait d'abord *Allgemeiner Deutscher Schulverein zur Erhaltung des Deutschtums im Auslande* avant de devenir *Verein für das Deutschtum im Ausland*, puis, en 1933, *Volksbund für das Deutschtum im Ausland* (PHILIPPE BECK, CHRISTOPH BRÜLL, ANDREAS FICKERS & VITUS SPROTEN, *stratestemporelles.be. Prospections d'un entre-deux. Les Cantons de l'Est, 1920-2020*, avec la collaboration de Carlo Lejeune, Belval/Eupen, C2DH/ZOG, 2020, en ligne : [www.stratestemporelles.be](http://www.stratestemporelles.be)).

41. *Ibidem* ; CHRISTOPH BRÜLL, « Vom Dazwischen-sein. Eupen-Malmedy in den deutsch-belgischen Beziehungen 1918-1949 », in CARLO LEJEUNE, CHRISTOPH BRÜLL & PETER M. QUADFLIEG (éd.), *Grenzerfahrungen : eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, t. 4, Eupen, 2019, 74.

42. HERBERT RULAND, *Stets für das Deutschtum*, 22.

43. DAVID MENNICKEN, *Die Heimattreue Front*, 93 ; HERBERT RULAND, *Stets für das Deutschtum*, 24.

44. Billy est le cinquième enfant du couple Bredohl. La fratrie Bredohl est composée, de l'aînée au cadet, de Margaretha (Grete), Josef, Johann (Hans), Elfriede, Sybille (Billy), Berty et Heinrich (Heinz) (DAVINA BECKERS, *Billy Bredohl*, 66-67).

45. *Idem*, 68, 85.

46. HERBERT RULAND, *Stets für das Deutschtum*, 22.

47. Procès-verbal d'interrogatoire [Josef Bredohl] 17 juillet 1945 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 1828/46) ; Exposé des faits [Michael Bredohl], 2 janvier 1947 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 1850/47) ; Exposé des faits [Johann Bredohl], 3 janvier 1947 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 1851/47).

48. Eifelverein O.G., Eupen. 37. Stiftungsfest, décembre 1930 (archives personnelles de Herbert Ruland).

ment en 1935 que son engagement germanophile commence, lorsqu'elle intègre le *Wandergruppe* « *Frohe Mädels* » (WFM), mouvement de jeunesse féminin créé un an plus tôt par sa sœur, Elfriede, et dont elle devient la *Führerin* en 1936.<sup>49</sup> Elle dirige le WFM – dont la structure rappelle fortement celle du *Bund Deutscher Mädels* (BDM)<sup>50</sup> allemand – d'une main de fer et est par ailleurs considérée, quelques mois avant le début de la Seconde Guerre mondiale, comme la figure de proue de la jeunesse féminine *heimattreu*, obtenant la reconnaissance officielle de personnalités dirigeantes du HF.<sup>51</sup>

Parallèlement à ce travail au sein de la jeunesse, celle qui se fait désormais appeler Billy participe à des actes de propagande. Dans la nuit du 19 au 20 avril 1939, elle œuvre, avec d'autres membres de la jeunesse *heimattreu*, à la décoration de la ville d'Eupen pour le cinquantième anniversaire d'Adolf Hitler. Quelques mois plus tard, elle participe à des actions de transfert de matériel de propagande vers la Belgique.<sup>52</sup> En outre, au début de la guerre, elle entretient une correspondance avec des soldats de la région combattant sous uniforme belge.<sup>53</sup> Le contenu de l'une de ces lettres envoyées à la jeune femme, dissimulé par une charade, ne laisse planer aucun doute sur la fidélité de ces hommes au *Reich* d'Hitler. On peut en effet y lire « *Unsere Seele dem Teufel – unsere Herzen den Mädels – unser Leben Adolf Hitler* »<sup>54</sup>, propos complètement nazifié et preuve de l'opinion commune de Billy et de ces soldats.<sup>55</sup>

Au regard des diverses activités de Billy Bredohl au cours des années 1930, ses sympathies pour

le régime national-socialiste sont indéniables, tant à titre personnel que dans l'enseignement idéologique qu'elle promulgue à ses *Mädels* lors des activités du WFM. Outre la presse, une partie de celles-ci nous est renseignée par le journal de bord du mouvement. Rédigée en grande partie par Billy Bredohl elle-même, cette source relate les activités du WFM de 1935 à 1938. On y découvre notamment que le groupe participe à des visionnages de films, joue des pièces de théâtre, chante certains chants, et prend part à des excursions, le tout imprégné des valeurs nazies. Par ailleurs, des rassemblements avec d'autres mouvements de jeunesse qui affichent plus ouvertement leur tendance *heimattreu* sont organisés. La seule différence avec les mouvements de jeunesse allemands de tendance nationale-socialiste est la dimension catholique qui reste bien présente dans les activités du WFM. Cette fidélité religieuse se manifeste par l'introduction de l'écoute de la messe dans le programme de certaines activités ou par la célébration de fêtes religieuses par le mouvement.<sup>56</sup>

## Gravir les échelons : la Seconde Guerre mondiale

Lorsque les Allemands envahissent la Belgique le 10 mai 1940, ils sont bien accueillis par une partie de la population d'Eupen-Malmedy, dont certains leur fournissent leur aide.<sup>57</sup> Bredohl et son groupe de jeunes filles sont également présentes ce jour-là pour les accueillir : debout sur les marches de l'Hôtel de Ville, les *Frohe Mädels* entonnent des chants allemands pour les soldats toute la journée et deviennent un symbole de l'an-

49. HERBERT RULAND, *Stets für das Deutschtum*, 29-31.

50. Le *Bund Deutscher Mädels* est le pendant féminin des jeunes hitlériennes (DAGMAR REESE, *Growing Up Female in Nazi Germany*, Ann Arbor, 2006, 2).

51. *Eupener Zeitung*, 28 mars 1939, 3.

52. HERBERT RULAND, *Stets für das Deutschtum*, 40-43.

53. CHRISTOPH BRÜLL, « Entre méfiance et intégration. Les germanophones dans l'armée belge (1920-1955) », in *Cahiers Belges d'Histoire Militaire*, n° 4, 2006, 158-161.

54. « Notre âme au diable – notre cœur aux filles – notre vie à Adolf Hitler. » (Traduction personnelle).

55. Sur ces correspondances de soldats « pro-allemands » mobilisés dans l'armée belge, voir aussi CHRISTOPH BRÜLL, *Entre méfiance et intégration*, 135-177, ici 155.

56. *Tagebuch der Wandergruppe « Frohe Mädels »* (Archives personnelles de Herbert Ruland).

57. On retrouve d'ailleurs souvent le terme *Befreiung* (libération) pour qualifier cet événement du côté *heimattreu* (MARTIN R. SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, 40-43).

nexion des cantons de l'Est au *Reich*.<sup>58</sup> Huit jours plus tard, celle-ci est entérinée par un décret. À ce moment, la population devient allemande et doit se conformer à son nouveau régime et à ses lois. Les structures *heimattreu* se fondent alors dans celles du NSDAP et une partie de leurs membres occupent des fonctions au sein des nouvelles institutions locales.<sup>59</sup> C'est à ce moment que le WFM est intégré dans le BDM. Suite à cela, Billy Bredohl est désignée pour organiser la jeunesse hitlérienne dans le canton d'Eupen.<sup>60</sup> Elle est également nommée *BDM- et JM-Führerin*<sup>61</sup> de la nouvelle section d'Eupen.<sup>62</sup> Très vite, elle gravit les échelons et devient *Untergauführerin* : elle se trouve ainsi au niveau le plus élevé de la hiérarchie de la jeunesse féminine nazie dans le *Kreis* d'Eupen. Ses directives sont données à des centaines de jeunes filles de la région.<sup>63</sup> Parallèlement à sa montée en grade et conformément à la suppression de la dimension catholique du mouvement de jeunesse qu'elle dirige pendant la guerre, Bredohl quitte l'église catholique en septembre 1941.<sup>64</sup>

En 1942, Billy Bredohl se voit attribuer une nouvelle mission au sein de la jeunesse et quitte son poste d'*Untergauführerin*. En juin de la même année, elle se rend pour plusieurs semaines en Pologne, dans la région de Katowice, afin de travailler dans des *Einsatzlager*<sup>65</sup>. Le travail qui y est réalisé n'est pas explicité dans les sources, néanmoins, il serait lié à la germanisation des populations anciennement polonaises vivant sur ce territoire annexé au *Reich*. Cette région était devenue polonaise après la Première Guerre

mondiale, avant d'être réannexée par Hitler en 1939. Ainsi, son histoire n'est pas sans rappeler celle d'Eupen-Malmedy, raison pour laquelle il n'est pas anodin que Bredohl, en tant qu'habitante d'Eupen, soit envoyée là-bas afin d'effectuer un travail de germanisation sur les jeunes. Cette expérience s'avère cependant être un échec selon la jeune femme, à tel point que lorsqu'elle arrive sur place, elle dit ignorer complètement en quoi consiste sa mission et affirme qu'elle a été envoyée en Pologne par erreur.<sup>66</sup>

L'année 1943 marque le début de la fin de la carrière de *Führerin* de Bredohl, qui n'effectue plus que des tâches mineures au service du BDM : elle rentre de Pologne puis aide son *Bann* de manière officieuse et finit par diriger un *Bewährungslager*<sup>67</sup> pour filles indisciplinées à Bad Godesberg en 1944. Ces deux années sont surtout marquées par les problèmes de santé de la jeune femme, qui enchaîne les cures et opérations.<sup>68</sup> En effet, Bredohl souffre depuis son enfance d'une santé fragile. Celle-ci a par ailleurs failli l'empêcher de démarrer sa carrière de *Führerin*, puisque d'emblée, ses parents lui avaient défendu de s'engager dans le WFM en raison de son état. Plusieurs fois durant son parcours, la jeune fille a dû s'absenter pour des cures et se faire remplacer par sa sœur Berty ou était dans l'incapacité de réaliser certaines activités physiques.<sup>69</sup> Néanmoins, il est significatif de souligner que malgré les difficultés physiques qu'elle rencontre, jamais Bredohl n'a abandonné ses ambitions au sein du mouvement de jeunesse. Nous pensons d'ailleurs

58. DAVINA BECKERS, *Billy Bredohl*, 108-109.

59. MARTIN R. SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, 168-171.

60. Procès-verbal de l'audience publique, 13 mai 1947 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

61. Elle dirige aussi bien des enfants entre dix et quatorze ans (*Jungmädel*) que des adolescentes entre quatorze et dix-huit ans (BDM) (DAGMAR REESE, *Growing Up Female*, 253).

62. *Eupener Zeitung*, 27 juillet 1940, 6.

63. *Anstellungsvertrag* (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47), ERIC WIESEMES, *Die Organisation « Hitlerjugend » im Gebiet von Malmedy-St.Vith 1940-1944*, Saint Vith, 2000, 91.

64. *Polizeipräsidium – Polizeiverwaltung – Einwohnermeldeamt*, 10 octobre 1941 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

65. Camps d'action (traduction personnelle).

66. *Lebenslauf* (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

67. Camp de mise à l'épreuve (traduction personnelle).

68. DAVINA BECKERS, *Billy Bredohl*, 117.

69. *Tagebuch der Wandergruppe « Frohe Mädels »* (Archives personnelles de Herbert Ruland); Lettre de Richard Bohlen à Billy Bredohl, 25 juin 1938 (Archives personnelles de Herbert Ruland).

qu'elle a trouvé au sein du WFM et, plus tard, du BDM, un moyen d'exister en dehors de sa condition de jeune fille infirme, et que c'est pour cette raison qu'elle s'y est autant investie. Si physiquement, elle est loin de l'idéal de force prôné par le régime, elle l'incarne tout au long de sa carrière par son mental.

Lorsque la Belgique est libérée en septembre 1944, Billy Bredohl vit en Allemagne. En mars 1945, elle emménage à Gummersbach avec sa famille.<sup>70</sup> C'est dans cette ville qu'elle et la quasi-intégralité de sa famille sont arrêtées le 19 septembre 1946.<sup>71</sup> Leurs noms étaient ressortis de toute une série d'instructions et de procès qui avaient déjà eu lieu dans la région dans le cadre de la répression des collaborations. Dans un document mis à la disposition des enquêteurs pour mieux comprendre l'évolution politique des cantons de l'Est avant l'arrivée des Allemands, Bernhard et Billy Bredohl occupent une place de choix.<sup>72</sup>

#### IV. Répondre de ses actes

##### Déchéances de la nationalité belge

La famille Bredohl est rapidement confrontée aux conséquences de l'arrêté-loi du 20 juin 1945 sur la déchéance de la nationalité belge. Cette mesure est une particularité de la répression des collaborations dans les cantons de l'Est. L'un des objectifs de la politique d'après-guerre est de garantir la loyauté de la population envers la Belgique. Or, à Eupen-Malmedy, cette loyauté n'a pas été prouvée par certains habitants durant les deux décennies précédentes.<sup>73</sup> On juge donc que ceux

qui n'ont pas montré la moindre allégeance à la Belgique durant le dernier conflit pourraient nuire à la construction morale de l'État belge et de ses habitants. C'est pourquoi ces personnes ne devraient plus être considérées comme de véritables citoyens belges.<sup>74</sup>

La sanction ne s'accompagne pas nécessairement d'une arrestation ou d'une condamnation. La personne concernée – dont le nom est publié au *Moniteur belge* – est déchue de sa nationalité belge et entraîne avec elle son époux(se) et ses enfants s'il sont mineurs. Il est possible de faire appel de cette décision – ce que feront de nombreuses habitants – et, à partir de 1949 la dénationalisation est annulée pour les époux(ses) et les enfants de la personne concernée.<sup>75</sup> Comme, depuis 1947, les Britanniques manifestent leur refus de les accueillir dans leur zone d'occupation – qui est la plus proche de la Belgique –, les habitants dénationalisés deviennent apatrides. Certaines personnes – comme ce sera le cas de Billy Bredohl – peuvent cependant décider de leur propre chef de partir vivre en Allemagne, après avoir purgé leur peine dans une prison belge. La République fédérale leur confère sans autre formalité la nationalité allemande, conformément au décret du 23 septembre 1941 qui accorde la nationalité allemande aux habitants d'Eupen-Malmedy. Pour les personnes restées apatrides, une loi de 1962 les autorise à retrouver leur nationalité belge, même si la plupart l'ont déjà retrouvée dans les années 1950.<sup>76</sup>

Les personnes concernées par cette mesure sont ceux et celles qui étaient membres des sphères dirigeantes des organisations nazies pendant la guerre, ainsi que les personnes qui ont fait par-

70. *Lebenslauf* (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47); Herbert Ruland, *Stets für das Deutschtum*, 54.

71. Mandat d'arrêt, 19 septembre 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

72. Documents concernant les organisations secrètes du pangermanisme et du nazisme dans les cantons rédimés (CegeSoma, AA 1418/370).

73. Certains considèrent par ailleurs que l'accueil chaleureux réservé aux Allemands le 10 mai 1940 serait la preuve de l'échec de l'intégration d'Eupen-Malmedy après la Première Guerre mondiale (CHRISTOPH BRÜLL & LAWRENCE VAN HAECKE, *Belgian Judicial Actors*, 153).

74. *Idem*, 153, 161.

75. « Arrêté-loi du 20 juin 1945 sur la déchéance de la nationalité belge », in *Moniteur belge*, 24 juin 1945, 507; KOEN AERTS, DIRK LUYTEN & alii, *Papy*, 184-185, 195-196; CARLO LEJEUNE, *Die Säuberung, Band 2*, 122-128.

76. CHRISTOPH BRÜLL, « Vom Abklingen der 'Phantomschmerzen'. Die Bundesrepublik und 'Eupen-Malmedy' (1949-1985) », in *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, n° 119/120, 2017-2018, 359.

tie du HF avant celle-ci, mais pas uniquement. À l'instar des Bredohl, certains habitants des cantons de l'Est restent en Allemagne après la fin de la guerre, souvent pour échapper à la justice. Cette fuite est alors considérée comme une rupture du lien avec la Belgique et justifie la dénationalisation de ces personnes.<sup>77</sup>

Chez les Bredohl, les déchéances de nationalité commencent avec l'arrêté du 10 mai 1946 qui concerne le père de famille et entraîne la dénationalisation de sa femme et de son fils, Heinrich, encore mineur à ce moment-là.<sup>78</sup> Ensuite, ce sont Michael, Joseph et Billy, qui sont concernés le 21 novembre 1946.<sup>79</sup> La seule sœur qui est également déchue de sa nationalité belge est Grete, à cause de son époux, Karl Schmitzer, qui est également emprisonné. Dans les années 1930, il était actif dans des fédérations sportives nazies (comme le *Nationalsozialistischer Reichsbund für Leibesübungen*<sup>80</sup>) et a participé à des actions de propagande dans la région d'Eupen-Malmedy.<sup>81</sup> Pendant la guerre, il était *Hauptstellenleiter* du NSDAP, occupant ainsi une fonction haut-placée au sein du parti.<sup>82</sup>

Il est possible de faire appel de cette décision à partir de 1949. Cependant, dans le cas de la famille Bredohl, aucun recours n'est effectué dans un premier temps, ses membres ayant de profonds sentiments allemands. Une exception est faite pour Michael, qui revient travailler à Eupen

en 1948 et pour Heinrich, qui redevient belge grâce à la loi qui annule la dénationalisation des épouses et des enfants des personnes directement concernées par cette mesure, s'ils le souhaitent.<sup>83</sup>

## Arrestations

Les arrestations sont massives à Eupen-Malmedy, puisque 6.000 à 7.000 personnes en font l'objet, la plupart du temps pour des faits de collaboration politique et/ou militaire. Plus de 3.000 d'entre elles n'échappent pas au procès et environ la moitié écoupent finalement d'une condamnation. La plupart du temps, leur peine atteint au maximum les cinq ans de prison.<sup>84</sup>

Les quatre frères Bredohl sont successivement arrêtés entre juin 1945 et février 1946 et purgent entre une et trois années de prison. L'arrestation des parents survient deux semaines avant celle de Billy : sa mère est finalement relâchée, tandis que son père est condamné à vingt ans de prison avant que sa peine ne soit revue et se mue en un emprisonnement à perpétuité. Les autres filles de la famille ne sont quant à elles pas inquiétées pour des faits de guerre.<sup>85</sup> Berty comme Elfriede ont été actives au sein du WFM durant les années 1930, mais n'ont pas joué de rôle important durant la guerre : la première est devenue *Schaftführerin* (c'est-à-dire dirigeante d'un groupe du BDM comprenant

77. KOEN AERTS, DIRK LUYTEN & alii, *Papy*, 87-88.

78. *Moniteur belge*, 13-14 mai 1946, p. 4215 ; Lettre du bourgmestre d'Eynatten au ministère de la Justice, 10 août 1949 (AGR, *Ministère de la Justice (Police des Étrangers)*, n° 2.148.813).

79. *Moniteur belge*, 12 décembre 1946, 10118.

80. GILBERT KREBS, « Mise au pas et instrumentalisation de la jeunesse et du sport sous le 3<sup>e</sup> Reich », in JEAN-FRANÇOIS TOURNADRE (dir.), *Pour une histoire du sport et de la jeunesse*, Paris, 2002, [en ligne], <https://books.openedition.org/psn/6569#text> (page consultée le 13/07/2020).

81. Proposition de dénationalisation [Karl Schmitzer], 23/03/1946, (AGR, *Ministère de la Justice (Police des Étrangers)*, n° 2.077.238) ; CHRISTOPH BRÜLL, « Entre méfiance et intégration. Les germanophones dans l'armée belge (1920-1955) », in *Cahiers Belges d'Histoire Militaire*, n° 4, 2006, 153.

82. Lettre de Pierre Bontems au Procureur du Roi à Verviers, 23 mars 1946 (AGR, *Ministère de la Justice (Police des Étrangers)*, n° 2.077.238).

83. KOEN AERTS, DIRK LUYTEN, & alii, *Papy*, 184 ; 195-196 ; DAVINA BECKERS, Billy Bredohl, 165-166.

84. KOEN AERTS, DIRK LUYTEN & alii, *Papy*, 79, 193 ; CARLO LEJEUNE, *Die Säuberung, Band 2*, 81-82.

85. Il est juste question d'un certificat de civisme pour Elfriede, qui a nécessité une enquête et a donc un dossier à son nom dans le fonds de la Cour militaire. En effet, après la guerre, les certificats de civisme sont indispensables à Eupen-Malmedy pour exercer une profession ou effectuer certaines autres activités. Ils témoignent du fait que son détenteur n'a pas porté atteinte à l'état belge durant la guerre. Ils sont finalement supprimés en 1951 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 3056/46 ; DAVINA BECKERS, *Billy Bredohl*, 140-144 ; CARLO LEJEUNE, *Die Säuberung, Band 2*, 156-160).

entre dix et quinze jeunes filles)<sup>86</sup> et la seconde a fait partie de la *NS-Frauenschaft* mais son adhésion au nazisme semble avoir été très modérée.<sup>87</sup> Mise à part sa dénationalisation, Grete ne semble pas avoir été inquiétée pour d'éventuels faits de guerre.

Billy Bredohl est donc la seule fille de la famille à être arrêtée et emprisonnée pour ses activités durant le conflit. En outre, contrairement à sa mère et à sa sœur Grete, sa dénationalisation n'est pas la conséquence de celle de son mari (elle n'est pas mariée à l'époque), ni de celle de son père, comme son frère Heinrich, mineur au moment des faits. Billy Bredohl est donc arrêtée et déchue de sa nationalité belge pour ses actes propres, ce qui, à l'époque, est assez rare pour une femme.<sup>88</sup>

### Pierre Van Werveke : un avocat et une stratégie de défense

Billy Bredohl est arrêtée le 19 septembre 1946 et transférée à la prison de Verviers deux jours plus tard.<sup>89</sup> Durant toute la procédure, elle est défendue par l'avocat Pierre Van Werveke (1883-1952). Or ginaire de Gand, celui-ci emménage à Malmedy en 1920. Il occupe la fonction de secrétaire-général au sein du gouvernement Baltia, l'administration transitoire en place dans les cantons d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith entre 1920 et 1925, avant de s'installer en 1924 à Eupen, où il exerce en tant qu'avocat.<sup>90</sup> Avant-guerre, il est notamment connu pour sa participation à la création de l'éphémère *Belgischer Bund zur Wahrung der Interessen von Eupen-Malmedy* (1926-1928)<sup>91</sup>, ou encore pour

son ouvrage *La Belgique et Eupen-Malmédy. Où en sommes-nous?*, publié en 1937. Dans cette publication, l'avocat fait le bilan de la situation dans la région en évoquant notamment la propagande allemande qui sévit à l'époque et en tentant d'en comprendre les origines.<sup>92</sup> Van Werveke défend ce territoire en tant que territoire belge, mais il est également soucieux des intérêts particuliers de la population de l'est de la Belgique. Il reproche notamment au gouvernement le manque de mesures pour intégrer réellement ce territoire au pays, ce qui engendre l'atmosphère de mécontentement au sein de la population. Selon lui, cette contrariété est elle-même à l'origine du développement de la propagande allemande dans la région.<sup>93</sup> Néanmoins, ce n'est pas parce qu'il explique les raisons de cette propagande qu'il en défend les protagonistes :

« Ces agents de la propagande allemande méritent d'autant moins la considération publique qu'eux-mêmes ont peu servi leur patrie d'origine. Quelques-uns d'entre eux sont de tous jeunes gens qui n'ont rien vu des détresses de la guerre, d'autres sont des embusqués dont le patriotisme, jadis, vacillait au bruit du canon ! La plupart sont de tristes sires au point de vue moral et ne justifient aucune mesure d'indulgence ».<sup>94</sup>

Dans la première partie de cet extrait, nous pouvons constater que Billy Bredohl fait partie de la nouvelle génération de militants pointée du doigt. Elle est en effet née après la Première Guerre mondiale, qu'elle ne connaît qu'au travers des récits de son père. À première vue, selon ces

86. *Eupener Zeitung*, 14/10/1940, 3 ; DAGMAR REESE, *Growing Up Female*, 253.

87. AGR 2, *Cour militaire*, n° 3056/46.

88. La première liste des personnes déchues de leur nationalité belge recense 1356 noms, principalement masculins. La dénationalisation des femmes se fait donc généralement suite à celle de leur mari (*La Libre Belgique*, 7 octobre 1947, in FREDDY CREMER & WERNER MIESSEN (éd.), *Spuren 1944-1956 : Materialien zur Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, Eupen, 1995).

89. Transfert à la prison de Verviers de la nommée Bredohl Sybilaa (sic.), 21 septembre 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

90. HUBERT WILLEMS, *Pierre van Werveke (1893-1952). Secrétaire général du gouvernement transitoire d'Eupen-Malmedy (1920-1925)*, Bruxelles, 1992, 1-36.

91. Confédération belge pour la protection des intérêts d'Eupen-Malmedy (traduction personnelle). Il s'agit d'un groupement culturel pro-belge, se voulant comme une alternative au *Heimatbund*, dont le but est de rapprocher les habitants des territoires « anciens-belges » et ceux d'Eupen-Malmedy (KLAUS PABST, *Eupen-Malmedy*, 426-427).

92. PIERRE VAN WERVEKE, *La Belgique et Eupen-Malmédy. Où en sommes-nous?*, Bruxelles, 1937.

93. *Idem*, 52.

94. *Idem*, 68.

mots de Pierre Van Werveke datant de 1937, elle devrait donc être pleinement punie pour ses actes.

Au regard de ces propos, mais aussi de son expérience avec les Allemands pendant le conflit<sup>95</sup>, on peut s'interroger sur le choix de l'avocat de défendre plusieurs germanophiles de la région (dont Bredohl et son père) lors de la répression des collaborations. En réalité, dans les années 1930, l'avocat considérait que si les habitants d'Eupen-Malmedy ne se sentaient pas pleinement belges, la responsabilité en incombait à l'état qui n'avait pas agi pour stopper la propagande ni pour prendre en compte les habitants de ce territoire comme des Belges à part entière. Par ailleurs, dans l'après-guerre, Van Werveke se positionne en faveur de l'amnistie pour les habitants d'Eupen-Malmedy condamnés pour des faits de « collaboration » durant la Seconde Guerre mondiale, arguant que, comme ce territoire a été annexé sans réaction du gouvernement belge, il était difficile pour eux de savoir à qui ils devaient obéissance :

« Il serait donc injuste de prétendre que les habitants des cantons de l'Est ont livré ou aidé à livrer la Patrie à l'ennemi. Tout au plus, peut-on leur reprocher une certaine faiblesse, mais non de la trahison. Donc, en ce qui les concerne, une mesure d'oubli s'impose : l'amnistie. »<sup>96</sup>

Dans ce cas, le nombre élevé de personnes ayant servi le *Reich* n'est pas étonnant selon lui et ne doit pas être considéré comme de la trahison envers l'état belge. Comme il connaît bien la situation particulière d'Eupen-Malmedy, l'avocat fait preuve de compréhension vis-à-vis du vécu des habitants. Selon lui, ils ne sont pas pleinement responsables

de la « collaboration » avec les Allemands et ne devraient, par conséquent, pas subir trop sévèrement les foudres de la répression. Ce positionnement le met cependant en porte-à-faux avec les autorités belges qui ont du mal à adapter les sanctions aux particularités de cette région qui a été annexée et pas seulement occupée comme le reste du pays. Nonobstant cela, il s'agit de la principale raison qui le mène à devenir l'avocat de plusieurs militants germanophiles après-guerre.<sup>97</sup>

Dans le cas de Billy Bredohl, Van Werveke reconnaît dans une lettre avoir « accepté, par pitié, de défendre cette personne, malheureuse au point de vue physique et qui subit déjà une peine lourde ». <sup>98</sup> L'état de santé de l'ancienne militante est d'ailleurs au cœur de la stratégie de défense de Van Werveke.<sup>99</sup> Dès mi-octobre 1946, Bredohl envoie une lettre à l'auditeur militaire Koumoth pour l'informer à ce sujet. Elle dit souffrir d'une tuberculose des glandes et de l'œil, ainsi que d'une maladie cardiaque.<sup>100</sup> Un mois plus tard, c'est son avocat qui écrit au substitut de l'auditeur militaire, à la suite d'une visite à sa cliente. Il établit le constat suivant : « Quelle misère humaine ! Nous n'avons pas à nous venger d'elle, la maladie dont elle est affligée suffit comme peine ». <sup>101</sup> À ce moment, elle vient en effet d'effectuer un séjour d'une semaine à l'hôpital civil de Verviers.<sup>102</sup>

## Interrogatoires

Billy Bredohl a été inculpée pour « infraction à l'art. 118 du C.P. »<sup>103</sup>, c'est-à-dire pour des faits de collaboration politique.<sup>104</sup> Dès lors, ce qui intéresse le Conseil de guerre, c'est le rôle qu'elle a

95. Il a été arrêté et emprisonné par les Allemands entre 1940 et 1941 et, en 1945, sa maison a été pillée par d'anciens membres du mouvement *heimattreu* (*Grenz-Echo*, 18 août 1945, 3 ; HUBERT WILLEMS, *Pierre van Werveke*, 66-69).

96. PIERRE VAN WERVEKE, « Controverse sur l'amnistie », in *Journal des Tribunaux*, n° 3881, 28 janvier 1951, 62.

97. DAVINA BECKERS, *Billy Bredohl*, 148-149.

98. Lettre de Pierre Van Werveke au Substitut Liégeois de l'auditeur militaire, 18 décembre 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, dossier n° 377/47).

99. Lettre de Billy Bredohl à Grete Schmitzer, 24 novembre 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, dossier n° 377/47).

100. Lettre de Sybille Bredohl à l'auditeur Koumoth, 14 octobre 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, dossier n° 377/47).

101. Lettre de Pierre Van Werveke au Substitut Petit, 19 novembre 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, dossier n° 377/47).

102. Formulaire concernant Sybille Bredohl (AGR 2, *Prison de Verviers*, boîte n° 2663, dossier n° 109.382).

103. Mandat d'arrêt, 19 septembre 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, dossier n° 377/47).

104. KOEN AERTS, DIRK LUYTEN & alii, *Papy*, 46.

joué dans la propagande allemande avant et pendant le conflit. À cette fin, la prévenue subit plusieurs interrogatoires en décembre 1946 et janvier 1947. D'emblée, elle précise : « Je suis décidée à dire la vérité parce que j'estime ne rien avoir à me reprocher ! En effet, je me suis toujours considérée comme Allemande, j'ai toujours senti et pensé allemand. Ma conscience ne me reproche rien ».<sup>105</sup> Elle n'éprouve donc aucune culpabilité pour ce qu'elle a commis et considère qu'elle a agi pour l'Allemagne en tant que citoyenne allemande.

Lors de ces interrogatoires, divers thèmes sont abordés, dont notamment le WFM et son caractère politique et clandestin ou non, le possible lien avec le HF et avec des personnalités nazies comme Karl Pütz<sup>106</sup>, ses actes de propagande avant et pendant la guerre, son séjour en Pologne et son poste d'*Untergaueführerin* (fonction qu'elle nie à plusieurs reprises avoir exercée).<sup>107</sup> Ils sont justifiés par la particularité de la répression des collaborations dans les cantons de l'Est et permettent à la Justice de savoir si l'engagement de Bredohl aux côtés de l'ennemi était volontaire ou non. En effet, si une proximité avec l'Allemagne ou une organisation connue pour sa germanophilie (principalement le HF) est prouvée pour la période précédant l'annexion d'Eupen-Malmedy au *Reich* et si celle-ci perdure durant le conflit, l'accusée est reconnue coupable de collaboration. Ces deux éléments sont considérés comme des preuves du caractère volontaire de celle-ci.<sup>108</sup>

## Les témoins

Parallèlement, différents témoins sont interrogés dans le cadre de cette affaire. Tout d'abord, Henri Michel, le fondateur et rédacteur en chef du *Grenz-Echo*, journal pro-belge et, par conséquent, anti-révisionniste et anti-*heimattreu*, ce qui lui a valu très tôt des querelles avec le quotidien *Eupener Zeitung*. Dès sa création en 1927, le *Grenz-Echo* mettait son lectorat en garde contre les dangers du national-socialisme, comportement qui a mené à l'interdiction du journal en Allemagne en avril 1933. En septembre 1940, Michel a été capturé par la Gestapo, et envoyé deux mois plus tard dans le camp de concentration d'Oranienburg-Sachsenhausen, où il est resté jusqu'à la fin du conflit. Par ailleurs, sa maison a été pillée le 10 mai 1940 et a servi, pendant la guerre, de siège du BDM d'Eupen. Quelques jours après son arrestation par les Allemands, alors qu'il avait été emmené par la Gestapo à Eupen avant d'être déporté en Allemagne, il a été insulté publiquement par Billy Bredohl.<sup>109</sup> Deux autres personnes ont subi les mêmes attaques, à ceci près que dans leur cas, la *Führerin* était accompagnée de ses *Mädels* pour leur montrer l'humiliation que subissent les personnes qui, selon elle, sont de mauvais Allemands parce qu'ils ont fait partie du camp pro-belge durant l'entre-deux-guerres : Fritz Hennes, commissaire de police d'Eupen (dont le frère témoigne ici pour lui car il est décédé en avril 1941 à Oranienburg-Sachsenhausen<sup>110</sup>), et Joseph Neumann, receveur com-

105. Procès-verbal d'interrogatoire, 12 décembre 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

106. Karl Pütz était le responsable de la quatrième section du *Bereich West* du *Verein für das Deutschtum im Ausland* et s'occupait de la jeunesse *heimattreu* d'Eupen-Malmedy durant les années 1930. Il était également agent de la GESTAPO et actif au *Sicherheitsdienst* (SD). En 1941, il est responsable d'un massacre qui a fait plusieurs milliers de morts. Il s'est suicidé après la guerre. Procès-verbal d'interrogatoire, 30 décembre 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47); MICHAELA BRÜCK, « 'Der Fall Karl Pütz. Vom Jugendleiter in Eupen-Malmedy zum Massenmörder' : Ausstellung im Triangel », in BRF, *BRF Nachrichten*, 07/09/2018, [en ligne], <https://brf.be/regional/1209072/> (page consultée le 14/08/2020); DAVID MENNICKEN, *Die Heimattreue Front*, 78, 175; KATJA SCHENK, *Les mouvements de jeunesse germanophiles dans le canton d'Eupen*, mémoire de licence en Histoire, Université de Liège, 1997, 176-181; GERHARD WEIDENFELLER, « Der VDA zwischen 'Volkstumskampf' und Kulturimperialismus », in *Zeitschrift für Kulturaustausch*, vol. I, 1981, 17-25.

107. Procès-verbaux d'interrogatoire, 12 décembre 1946, 18 décembre 1946, 30 décembre 1946, 22 janvier 1947 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

108. KOEN AERTS, DIRK LUYTEN & alii, *Papy*, 197; CARLO LEJEUNE, *Die Säuberung, Band 2*, 41, 70, 74, 176; MARTIN R. SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, 68-69.

109. Déposition de témoin [Henri Michel], 27 septembre 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47); HEINZ WARNY, « 'Wer Grenz-Echo sagt, der sagt Michel'. Der erste Chef des Grenz-Echos liebte die Auseinandersetzung », in HEINZ WARNY (éd.), *Zwei Jahrhunderte deutschsprachige Zeitung in Ostbelgien*, Eupen, 2007, 130-134.

110. DAVID MENNICKEN, *Die Heimattreue Front*, 203.

munal. Tous trois témoignent devant la justice, montrant le côté pro-allemand (et donc anti-belge, selon Michel) de Bredohl, son influence sur la jeunesse, ainsi que les menaces qu'elle est capable de proférer à l'égard des personnes qu'elle ne considère pas comme de bons Allemands. Cependant, ces trois témoins n'emploient pas le terme « nazie » pour qualifier la jeune femme. Elle est surtout présentée comme une ennemie de la Belgique ayant eu une mauvaise influence sur la jeunesse.<sup>111</sup>

La question de l'influence de Bredohl sur la jeunesse est également au cœur des dépositions d'autres témoins, cette fois des jeunes femmes qui ont participé au mouvement de jeunesse dirigé par la prévenue. Présentes au nombre de trois également, elles dépeignent la personnalité de Bredohl en tant que *Führerin*. Toutes décrivent l'accusée comme une jeune femme au comportement autoritaire qui pouvait aller jusqu'à forcer ses *Mädels* à rejoindre le BDM ou à se montrer très insistante pour faire d'elles des *Führerinnen*. Par ailleurs, certaines soulignent le caractère pro-allemand du WFM, en évoquant les chants et textes allemands présents lors des réunions.<sup>112</sup>

Enfin, quatre autres témoins sont interrogés fin janvier 1947. Ils sont proposés par Van Werveke et défendent la prévenue. Cependant, ils ne servent finalement pas la cause de Billy, puisque le commissaire de police d'Eupen écrit ceci dans ses conclusions :

« Il est un fait que les personnes citées par l'avocat de la Billy Bredohl ne parlent qu'avec réticence. Toutes connaissent bien l'intéressée, et savent très bien qu'en faisant une déclaration dans le sens demandé par la défense ; ils s'exposeraient éventuellement à des poursuites pour faux témoignage.

Il est certain que Maître Van Werveke essaye de dépeindre la Bredohl comme une innocente n'ayant eu en vue que le bien des HJ au [point] de vue physique et moral.

[...] Il semble que tout le monde à Eupen, excepté le défenseur de l'intéressée, est suffisamment édifié sur son comportement et que Billy Bredohl entr'autre, porte une grande part de responsabilité pour le comportement de beaucoup de jeunes gens d'Eupen, qui subissent actuellement des peines, ou qui sont déchus de la nationalité belge. »<sup>113</sup>

En effet, comme ces témoins sont choisis par la défense, on se doute qu'ils ne témoigneront pas contre Bredohl. En outre, le Conseil de guerre constate une certaine réticence de leur part. Cela pourrait être la preuve qu'ils ne disent pas tout à fait la vérité et craignent d'être poursuivis pour avoir donné de faux témoignages. Dès lors, elle décide de ne pas prendre en compte leurs propos.

## Le procès

Le 13 mai 1947 marque le début du procès de Billy Bredohl, qui commence par une audience publique, relayée par le *Grenz-Echo* :

« Die Angeklagte erscheint in einem eleganten weißen Sommermantel und macht einen äußerst gepflegten Eindruck. Sie beantwortet die Fragen des Präsidenten mit deutlicher und klarer Stimme aus [sic] ihren genau abgewogenen und gut überlegten Antworten merkt man gleich, daß sie sich energisch verteidigen will und versucht, besonders belastende Tatsachen glattweg abzustreiten. »<sup>114</sup>

111. Procès-verbal n° 51, 10 janvier 1947 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

112. Dépositions de témoins : Olga Sarlette, Maria Schins et Else Munster, 14 janvier 1947 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

113. Pro-Justitia, 29 janvier 1947 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

114. « La prévenue apparaît dans un élégant manteau d'été blanc et fait une impression très soignée. Elle répond aux questions du président d'une voix claire et sans équivoque. De ses réponses soigneusement pesées et réfléchies, on remarque immédiatement qu'elle veut se défendre vigoureusement et tente de nier carrément des faits particulièrement incriminants. » (Traduction personnelle) (*Grenz-Echo*, 14/05/1947, 3).

L'apparence de Bredohl se trouve aux antipodes de celle présentée par son avocat quelques mois plus tôt. Bien loin de la « misère humaine » décrite par celui-ci, la jeune femme apparaît ici soignée et déterminée à se défendre. Les questions posées à Bredohl lors de cette audience sont les mêmes que celles de ses interrogatoires et l'accusée reste fidèle aux propos tenus précédemment, niant soigneusement les éléments qui risqueraient de rendre sa peine plus lourde (le lien entre le WFM et le HF<sup>115</sup>, avec Pütz, sa fonction d'*Untergaeführerin*, etc.). Elle précise également qu'elle ne conteste pas sa déchéance de nationalité car elle se sent allemande et ne veut pas redevenir belge.<sup>116</sup>

Une semaine plus tard a lieu le prononcé de sa peine. Billy Bredohl – reconnue coupable de collaboration politique – est déchue de ses droits civils et politiques et doit purger vingt ans de prison et verser 500 000 francs de dommages-intérêts à l'état belge.<sup>117</sup>

## Une peine justifiée ?

Écoper de vingt ans de prison n'est pas anodin, surtout pour une femme, si l'on en croit les différents travaux effectués sur le sujet. Selon les études de Sophie Bollen et Machteld de Metsenaere du côté flamand, et de Margaux Roberti-Lintermans du côté des cantons de l'Est, beaucoup de collaboratrices féminines qui comparaissent en justice sont considérées comme ayant agi sous l'influence d'une figure masculine<sup>118</sup> (« politiquement

passives », pour reprendre les termes de Bollen et de Metsenaere<sup>119</sup>). Dans ces cas de figure, la culpabilité de leurs actes n'incombe pas à elles seules, ce qui engendre une diminution de leur peine. Dans le cas qui nous occupe, le comportement de Billy Bredohl n'est pas associé à celui de son père ou de ses frères. Elle est jugée pleinement responsable de ses actes. Par ailleurs, et contrairement à ce qui était prévu par son avocat, en justice, l'état de santé de la jeune femme n'est pas pris en compte. Aucun élément n'est avancé pour excuser le comportement ou, du moins, amoindrir la peine de la jeune femme, qui est reconnue comme complètement coupable de ses actes.

Néanmoins, ceci n'est évidemment pas un cas isolé et, en guise de comparaison, le procès de Wilhelmine – dite Mine – Cremer, constitue un bon exemple. La meilleure amie de Bredohl est jugée coupable de faits similaires, bien qu'elle ait occupé un poste moins élevé dans la hiérarchie du BDM. Contrairement à son amie, Cremer est mariée depuis 1944 à Joseph Thielen, également connu pour ses tendances nazies avant et pendant la guerre.<sup>120</sup> On pourrait supposer que, malgré le caractère récent de leur union<sup>121</sup>, la justice prenne en compte l'influence de celui-ci sur son épouse.<sup>122</sup> Cependant, le Conseil de guerre va plutôt conclure qu'« il s'agit d'une nazie convaincue, ayant agi volontairement à tous les actes commis par elle ». <sup>123</sup> Ainsi, à l'instar de Bredohl, Cremer est jugée pleinement responsable de ses actes. La seule mention d'une éventuelle influence extérieure vient d'un témoin qui mentionne ses amies

115. Selon Billy, le WFM est davantage lié au *Heimatbund* qu'au HF, et il est vrai que les contacts sont fréquents avec les membres de la première organisation. Cependant, après 1936, le HF – qui régit aussi d'autres mouvements de jeunesse comme la *Kameradschaft* et les *Eupener Jungmädels* – chapeaute aussi le WFM. En effet, les trois organisations de jeunes organisent et participent fréquemment à des activités communes à partir de cette année-là. Il est donc plus que probable que ces groupes se réunissent sous la coupe du HF, d'autant que Billy a été reconnue officiellement comme figure de référence de la jeunesse *heimattreu* (DAVINA BECKERS, *Billy Bredohl*, 88-90).

116. Procès-verbal de l'audience publique, 13 mai 1947 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

117. Jugement, 20 mai 1947 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

118. MARGAUX ROBERTI-LINTERMANS, *Les femmes des cantons de l'Est*, 48.

119. SOPHIE BOLLEN & MACHTELD DE METSENAERE, « *Vrouwen en de bestrafing* », 201.

120. JOSEPH THIELEN, « Belgische Gendarmerie », in KARL PÜTZ, *Volksdeutsche Jugend zwischen den Fronten*, Berlin, 93-97 ; HERBERT RULAND, *Stets für das Deutschtum*, 36-41, 47-49.

121. En réalité, ils se connaissent depuis de nombreuses années et ont eu un enfant ensemble en 1943. Requête en grâce. Rapport et propositions, 2 septembre 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 108/46A ; Herbert Ruland, *Stets für das Deutschtum*, 51).

122. MATHIEU ROEGES, « *'Perverse, dangereuse, intrigante'* », 200.

123. Suite au réquisitoire d'internement [Wilhelmine Cremer], 18 octobre 1945 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 108/46).

(dont Bredohl fait partie).<sup>124</sup> Mine Cremer écope finalement d'une peine de trois ans de prison et est déchue de ses droits civils et politiques.<sup>125</sup>

Si Cremer a occupé des fonctions moins importantes que Bredohl dans les mouvements de jeunesse, elle écope donc d'une peine de dix-sept ans moins longue que son amie. Cet écart important peut s'expliquer par le fait que lors du procès de Cremer, la justice a pris en compte ses bons antécédents pour ne pas recevoir une peine trop lourde.<sup>126</sup> Néanmoins, il est également possible que sa maternité ait joué en sa faveur. En effet, selon Roeges, les mères de famille écoperaient de peines moins dures que les autres femmes coupables de collaboration.<sup>127</sup> De plus, lorsque Cremer est arrêtée, son mari a fui en Allemagne et est ensuite condamné à mort.<sup>128</sup> Même si, finalement, cette peine ne sera jamais appliquée, l'enfant du couple se retrouve tout de même sans ses parents à ce moment.

La lourde peine dont écope Billy Bredohl peut également illustrer ce que Roberti-Lintermans appelle la « réassignation à l'ordre d'avant-guerre »<sup>129</sup>, en d'autres termes, la remise en place de la structure de la société et des rapports de genre tels qu'ils étaient avant le conflit. Dans le cas des femmes, il s'agit de leur rétablissement dans la sphère privée, en tant qu'épouses et mères de famille (ou futures épouses et mères de familles si tel n'est pas encore le cas). À cela s'ajoute le fait que les acteurs de la répression sont uniquement masculins. Ce sont les hommes qui décident des arrestations, analysent les dossiers et définissent les peines. Par conséquent, c'est leur perception des genres qui prévaut. Bredohl, à l'instar des autres femmes qui ont été à des postes haut placés, est célibataire et sans

enfants. Elle ne correspond pas à l'idéal nazi de la femme soumise à son mari dont le rôle est de s'occuper de ses enfants, mais a servi le *Reich* d'une autre manière, en donnant de sa personne et en inculquant les valeurs nazies à la jeunesse. Pour ce faire, elle a œuvré dans la sphère publique et est par conséquent sortie des attributions de genre en vigueur à cette époque. Ainsi, la peine de vingt ans dont elle écope est – à l'instar des assignations à résidence, peines infligées aux femmes pour les mêmes raisons – également justifiée par la volonté de punir celles qui ne sont pas restées à la place qu'on leur attribuait.<sup>130</sup>

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la répression des collaborations semble être plus dure envers les femmes germanophones. Selon les chiffres donnés par Roberti-Lintermans, elles seraient proportionnellement plus nombreuses à être arrêtées et emprisonnées à Eupen (23,38% de la population totale incarcérée) par rapport à Verviers (16% de la population totale incarcérée).<sup>131</sup> Cela s'explique par le taux plus élevé de collaboration politique féminine dans la première région par rapport à la seconde. Si une région possède une forte concentration de cas de collaboration, on constate que la proportion des femmes incarcérées y est plus importante. Dans les deux cas, il s'agit souvent d'une conséquence de l'influence de l'entourage familial. Par ailleurs, cette collaboration se justifie aussi notamment par les pressions que ces femmes ont subies, en tant qu'habitantes d'un territoire annexé, pour intégrer les institutions nazies.<sup>132</sup>

Enfin, Bredohl a eu une influence non négligeable sur la jeunesse par ses fonctions. Et c'est probablement cela qui explique le plus l'écart de peine,

124. Procès-verbal de l'audience publique, 10 janvier 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 108/46).

125. Jugement [Wilhelmine Cremer], 10 janvier 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 108/46).

126. Jugement [Wilhelmine Cremer], 10 janvier 1946 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 108/46).

127. MATHIEU ROEGES, *Perverse, dangereuse, intrigante*, 200.

128. HERBERT RÜLAND, *Stets für das Deutschtum*, 57-58.

129. MARGAUX ROBERTI-LINTERMANS, *Les femmes des cantons de l'Est*, 58.

130. *Idem*, 34-35, 45, 58-59.

131. Ces chiffres témoignent d'une réalité antérieure à janvier 1946, lorsque la plupart des germanophones arrêtés se trouvaient à Eupen ou à Malmedy. Le centre d'internement d'Eupen ferme ses portes en janvier 1946 et les personnes qui s'y trouvent sont transférées à Verviers. C'est pour cette raison que Billy est incarcérée à Verviers après son arrestation (*Idem*, 54).

132. *Idem*, 44.

que ce soit avec son frère ou avec son amie. Le cas de Bredohl est particulier car il s'agit de l'Eupe-noise ayant occupé la place la plus importante au sein du BDM. Elle fait par ailleurs figure d'exception car, la plupart du temps, les postes les plus élevés ne sont pas donnés à des personnes de la région mais à des Allemands qui ont de l'expérience dans les structures du *Reich*.<sup>133</sup> Reconnue comme personne de référence de la jeunesse féminine *heimattreu* à la fin des années 1930<sup>134</sup>, elle a, dès l'annexion, été chargée de l'harmoniser avec son pendant allemand afin de créer le *Bann/Untergau 673* correspondant au canton d'Eupen.<sup>135</sup> Parallèlement, elle a gravi les échelons pour devenir *Untergauführerin*, c'est-à-dire dirigeante de tout le canton d'Eupen, directement soumise à la *Gauführung* de Cologne-Aix-la-Chapelle. Cela signifie qu'elle est la personne qui, dans la région, a été une référence pour la jeunesse et qu'elle a exercé son influence sur plusieurs centaines de jeunes filles.<sup>136</sup>

## Recours en appel

Le 28 mai 1947, soit quelques jours après sa condamnation, Billy Bredohl fait appel de ce jugement<sup>137</sup> et finit par obtenir une réduction de peine un an plus tard. En effet, la Cour militaire de Liège prononce un nouvel arrêt le 11 mai 1948 et ramène la peine de Bredohl à huit ans de prison et au versement de 200 000 francs à l'état belge.<sup>138</sup> Cette nouvelle décision est, ici, motivée par deux raisons :

« Attendu en effet que le Conseil de Guerre d'Eupen semble avoir perdu de vue qu'élevée par son père dans le fanatisme de tout ce

qui était allemand, la prévenue ne fut qu'un instrument entre ses mains et qu'il serait inéquitable de lui faire supporter l'entière responsabilité d'actes qui visiblement lui ont été inspirés par son milieu familial totalement dévoué à la cause de l'ennemi. »<sup>139</sup>

Et :

« Que l'influence de la prévenue fut certes néfastes, mais il échet de relever qu'elle ne s'exerça que sur de petites filles, dont on peut supposer qu'elles ne furent pas irrémédiablement perverties par la doctrine hitlérienne. »<sup>140</sup>

Ici, il est désormais clairement question d'influence masculine incarnée par le père de Bredohl. La justice prend en compte l'éducation inculquée par celui-ci à toute sa famille. Responsable de l'environnement allemand dans lequel ses enfants ont grandi, il voit sa peine initiale de vingt ans alourdie et écope de la prison à perpétuité. Même si, dans l'arrêt de la Cour militaire, on ne retrouve pas de référence à l'influence qu'il a exercée sur sa fille, il est fort probable que la révision de la peine de Bernhard Bredohl soit une conséquence de celle de Billy : le verdict de cette dernière est tombé le même jour, quelques heures avant celui de son père.<sup>141</sup>

Billy Bredohl n'est désormais plus jugée pleinement responsable de ses actes et la justice considère qu'au vu du bas âge des filles sur lesquelles son influence s'est exercée, celle-ci n'est pas irréversible. Les huit ans de prison auxquels elle est condamnée sont donc, selon la justice, davantage proportionnels à son action que sa peine précédente.

133. MARTIN R. SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, 125.

134. *Eupener Zeitung*, 28 mars 1939, 3.

135. Procès-verbal de l'audience publique, 13 mai 1947 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47); MARTIN R. SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik*, 125.

136. ERIC WIESEMES, *Die Organisation « Hitlerjugend »*, 91.

137. Extrait de minutes reposant au Greffe du Conseil de Guerre d'Eupen, 28 mai 1947 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47).

138. Arrêt de la Cour militaire de Liège, 11 mai 1948 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47A).

139. *Ibidem*.

140. *Ibidem*.

141. Arrêt de la Cour militaire de Liège [Bernhard Bredohl], 11 mai 1948 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 375/47); Arrêt de la Cour militaire [Sybille Bredohl], 11 mai 1948 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47A).

Il faut cependant garder à l'esprit que cette réduction de peine s'inscrit aussi dans une tendance générale à la diminution. Après le conflit, la sévérité a primé à Verviers, en raison de la proximité avec la région d'Eupen-Malmedy et surtout à cause d'une pression locale plus forte pour punir les personnes qui se sont ralliées aux Allemands. Par conséquent, les prisons n'ont jamais été aussi peuplées. Lors des recours, la justice liégeoise va donc tendre vers des réductions de peines plus grandes afin de diminuer la population carcérale. Dans le cas de Billy, la Cour militaire va, à cette fin, se tourner vers des arguments stéréotypés pour justifier le besoin d'amoindrir sa peine.<sup>142</sup>

### Recours en grâce et libération

Billy Bredohl écope de huit ans de prison mais ne va, en réalité, purger qu'une partie de cette peine. En effet, à partir de février 1946, il est possible, pour les personnes condamnées pour des faits de collaboration, de demander la grâce ou la libération provisoire et conditionnelle.<sup>143</sup> Dès août 1948, soit trois mois après la révision de sa peine, Bredohl effectue un recours en grâce. Une première lettre est envoyée à l'auditeur général le 2 août. Dans celle-ci – et contrairement à précédemment – il est surtout question de l'état de santé de Bredohl. Ici, l'intéressée explique que ses problèmes de santé rendent sa captivité difficile. À cette époque, elle souffre du cœur, des poumons et de l'œil gauche. Par ailleurs, Bredohl explique qu'elle souhaite retourner en Allemagne, vœu qui, comme nous le verrons, est primordial pour elle.<sup>144</sup>

Dans sa lettre adressée au régent quelques jours plus tard, elle donne des arguments pour justifier son action et espérer être libérée. Pour la première fois depuis le début de son procès, elle reconnaît avoir exercé la fonction d'*Unter-ga Führerin* du BDM, tout en expliquant qu'elle n'a « jamais pensé un seul instant que cette activité était néfaste et punissable »<sup>145</sup>, elle qui a « toujours cru lutter pour une bonne cause ».<sup>146</sup> De son éducation résulte le fait qu'elle se sent allemande depuis toujours :

« Toute ma vie fut consacrée à servir cette cause qui me fut toujours présentée comme la seule bonne cause, et je n'ai jamais pensé un seul instant que ce faisant, je commettais une faute »<sup>147</sup>.

Selon elle, sa peine de huit ans n'est pas justifiée. En outre, comme elle se sent allemande et qu'elle a été déchue de sa nationalité belge, elle exprime à nouveau son souhait d'être expulsée vers l'Allemagne pour y poursuivre sa vie.<sup>148</sup> Ce vœu est également justifié par le conseil de la famille Bredohl (qui officie pour Van Werveke) qui explique qu'il est inutile de garder des personnes considérées comme « perdues pour la communauté belge »<sup>149</sup>, avançant même que des personnes comme Billy Bredohl et son père sont dangereuses pour le pays car elles risquent de continuer leur propagande pour l'Allemagne en Belgique.<sup>150</sup> Cependant, cette demande est refusée en septembre 1948. À ce moment, on considère que Bredohl a déjà bénéficié de la clémence de la Cour militaire en voyant sa peine réduite.<sup>151</sup>

142. CARLO LEJEUNE, *Die Säuberung, Band 2*, 57-58.

143. KOEN AERTS, DIRK LUYTEN & alii, *Papy*, 209-211 ; CARLO LEJEUNE, *Die Säuberung, Band 2*, 57-58.

144. Lettre de Billy Bredohl à l'auditeur général, 2 août 1948 (AGR, *Ministère de la Justice (Service des Grâces)*, boîte n° 600, dossier n° 83.339).

145. Lettre de Billy Bredohl au prince Charles, 7 août 1948 (AGR, *Ministère de la Justice (Service des Grâces)*, boîte n° 600, dossier n° 83.339).

146. *Ibidem*.

147. *Ibidem*.

148. *Ibidem*.

149. Note annexe au recours en grâce de Mr Bernhard et Melle Sybille Bredohl d'Eupen, 23 août 1948 (AGR, *Ministère de la Justice (Service des Grâces)*, boîte n° 600, dossier n° 83.339).

150. *Ibidem*.

151. Requête en grâce. Rapport et propositions, 22 septembre 1948 (AGR, *Ministère de la Justice (Service des Grâces)*, boîte n° 600, dossier n° 83.339).

Un deuxième recours en grâce est introduit deux ans plus tard, cette fois par la mère de Billy Bredohl. Depuis sa libération et l'incarcération de son mari, elle vit seule en Allemagne. Elle dit être malade et sans moyens de subsistance et demande la grâce de Bernhard mais aussi de Billy. Le premier souffre de graves problèmes de santé et ne devrait, selon elle, pas se trouver en prison dans cet état. Elle demande la libération de la seconde parce qu'elle a déjà purgé la moitié de ses huit ans de prison. Elle aussi a des problèmes de santé mais ceux-ci ne l'empêcheraient pas de trouver un travail qui permettrait d'assurer à sa famille un revenu financier.<sup>152</sup> En effet, même si Katharina a bénéficié d'un non-lieu après son arrestation, elle est tout de même impactée par les sanctions qui frappent son mari et sa fille, à l'instar de nombreuses personnes dans cette situation.<sup>153</sup> Jusqu'à son arrestation, Bernhard était le principal soutien financier de la famille. S'il n'est désormais plus apte à travailler, Billy, quant à elle, en tant qu'unique enfant à ne pas avoir encore fondé de famille, est la seule à pouvoir se consacrer entièrement à ses parents et à subvenir à leurs besoins.

Cette demande est une nouvelle fois refusée par l'auditeur général, qui précise que la seule excuse de Billy Bredohl concernant son comportement pendant la guerre est « l'influence de ses parents jointe à son jeune âge ».<sup>154</sup> Depuis août 1949, Bredohl fait l'objet d'un arrêté d'expulsion de la part de la Police des Étrangers.<sup>155</sup> Afin d'être renvoyée en Allemagne, elle doit être libérée de pri-

son. C'est pour cette raison qu'en 1950, la justice n'est pas encore favorable à cette décision, qui « ne manquerait pas de heurter les habitants des cantons de l'Est, restés inébranlablement fidèles à leur patrie belge. Elle n'aurait d'autre effet que d'enlever toute portée à une décision judiciaire et de rendre la liberté à une personne qui a consacré toute sa vie à combattre la Belgique ».<sup>156</sup>

Quelques mois plus tard, une première personne se prononce en faveur de la libération de Billy Bredohl. Il s'agit du directeur de la prison de Saint-André-lez-Bruges – où l'intéressée se trouve depuis le 24 août 1948<sup>157</sup> –, qui considère qu'elle peut être remise en liberté puisqu'elle s'est bien comportée dans son établissement, qu'elle a déjà purgé plus de la moitié de sa peine et qu'en outre, elle promet de ne plus toucher à la politique.<sup>158</sup>

Un mois plus tard, la peine de Bredohl est suspendue par un arrêté ministériel.<sup>159</sup> Elle doit cependant attendre le 19 janvier avant d'être expulsée vers son pays de cœur.<sup>160</sup>

## V. Vivre avec son passé

L'histoire pourrait s'arrêter là. Mais à sa sortie de prison, Billy Bredohl est âgée de 31 ans. Sa vie est loin d'être terminée et son action n'est pas effacée du jour au lendemain. En effet, à aucun moment elle ne manifeste de remords vis-à-vis de ses actes.<sup>161</sup> Et c'est toujours avec les mêmes

152. Lettre de Katharina Bredohl au ministre de la Justice, 18 avril 1950 (AGR, *Ministère de la Justice (Service des Grâces)*, boîte n° 600, dossier n° 83.339).

153. LUC HUYSE, STEVEN DHONDT, BRUNO DE WEVER, KOEN AERTS & PIETER LAGROU, *La répression des collaborations*, 22.

154. Lettre de Leclercq (substitut de l'Auditeur Général, pour celui-ci) au ministre de la Justice, 14 juillet 1950 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 375/47).

155. Arrêté d'expulsion de Sybille Bredohl, 24 août 1949 (AGR, *Ministère de la Justice (Police des Étrangers)*, n° 2.069.440).

156. Lettre de Schetter (pour l'Auditeur Général) au ministre de la Justice, 23 mars 1950 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47A).

157. Billy y a été transférée suite à ses problèmes de santé (Lettre du médecin Lemarchal au directeur de la prison de Verviers, 22 juillet 1948 (AGR 2, *Prison de Verviers*, boîte n° 2663, dossier n°109.382); Lettre de l'Avocat Général près la Cour Militaire (pour l'Auditeur Général) au directeur de l'Office des Séquestres, 12 novembre 1948 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47A)).

158. Lettre du directeur de la prison de Saint-André-lez-Bruges au ministre de la Justice, 1<sup>er</sup> août 1950 (AGR, *Ministère de la Justice (Service des Grâces)*, boîte n° 600, dossier n° 83.339).

159. Lettre de F. Gorlé (Auditeur général) au ministre des Finances, 9 février 1993 (AGR 2, *Cour militaire*, n° 377/47A).

160. Gendarmerie nationale. Remise d'un étranger à la frontière, 19 janvier 1951 (AGR, *Ministère de la Justice (Police des Étrangers)*, n° 2.069.440).

161. Dans les sources, il est exclusivement fait mention de son sentiment vis-à-vis de son vécu personnel avant et pendant le conflit. Il ne nous est donc pas possible de savoir si la découverte des atrocités commises par l'Allemagne pendant la guerre a eu un impact sur le regard qu'elle porte à sa « patrie de cœur ».

idées qu'elle poursuit sa vie après sa libération. Cependant, elle n'est plus à l'avant-plan comme lorsqu'elle occupait la fonction de *Führerin*. Installée dans la région d'Aix-la-Chapelle, près de la frontière avec la Belgique (où résident toujours certains de ses frères et sœurs), Bredohl mène une vie discrète, cohérente avec sa promesse de ne plus faire de politique et qu'on peut, d'une certaine manière, mettre en parallèle avec ce retour à la sphère privée tel que préconisé par les autorités belges au moment de la répression des collaborations. C'est principalement au sein de cette sphère privée qu'elle manifeste ses convictions nationales-socialistes, de manière un peu nostalgique. Elle conserve divers objets relatifs à son activité germanophile, ainsi qu'à celle de son père, décédé en avril 1965<sup>162</sup>, comme nous l'a confié Herbert Ruland, qui a eu l'occasion d'interviewer l'ancienne militante quelques années avant son décès. Le fait d'accepter de raconter son histoire et de confier ses archives à Ruland est significatif du fait qu'elle revendique toujours ses convictions à la fin de sa vie. Si, lors de ces interviews, elle reste vague quant aux activités qu'elle a exercées, elle reconnaît avoir été et être toujours nationale-socialiste<sup>163</sup>:

« Wir wollten zu Deutschland und wenn uns der Teufel geholt hätte. »<sup>164</sup>

En d'autres termes, peu importe la moralité du régime allemand, ce qui comptait pour Billy Bredohl et pour beaucoup d'autres militants de sa trempe, c'était de servir l'Allemagne et d'y rester fidèle. Si elle a défendu le national-socialisme, c'est avant tout parce que c'était cette idéologie qui était en vigueur dans son pays de cœur. Ses penchants pour le nazisme persistent cependant

par nostalgie pour ses années de gloire en tant que *Führerin* dont le travail était loué par des personnes haut-placées au sein du mouvement *Heimattreu* et, plus tard, de la jeunesse hitlérienne.

Si les convictions de Bredohl sont intactes, elles sont cependant réinterprétées à l'occasion d'une interview moins confidentielle, réalisée par la BRF, radio publique de la Communauté germanophone de Belgique, pour les cinquante ans de l'invasion allemande, en 1990:

« Sehen Sie, das, was wir getan haben für das Volkstum, das deutsche Volkstum zu kämpfen, ist ja eigentlich die Voraussetzung dessen, was heute geschehen ist: die Autonomie Eupen-Malmedys, nicht? Hätten wir das damals nicht getan, ich weiß nicht, ob das so glatt über die Bühne gegangen wäre. »<sup>165</sup>

Ici, Billy Bredohl revendique son action comme ayant rendu possible l'autonomie de la communauté germanophone. Selon elle, si elle et les *Heimattreue* n'avaient pas agi de la sorte, la situation ne serait pas telle qu'elle est à l'heure où elle parle.<sup>166</sup> En réalité, dès la fin des années 1930, certains conseillers du Premier ministre Pierlot envisageaient l'intégration du territoire d'Eupen-Malmedy à la Belgique par l'instauration d'une politique d'autonomie culturelle dans la région. À l'époque, cette solution était conçue comme permettant d'apaiser les tensions. Rappelons qu'à ce moment, les mouvements germanophiles s'étaient radicalisés et flirtaient pour la plupart avec le national-socialisme. Intégrer les habitants à la Belgique, tout en leur laissant une certaine autonomie aurait permis de mieux faire accepter l'annexion aux personnes plus réti-

162. Westdeutsche Gesellschaft für Familienkunde e.V., *Totenzettel Sammlungen*, [en ligne], <https://www.wgff-tz.de/details.php?id=258855> (page consultée le 30 septembre 2021).

163. Entretien avec Herbert Ruland, Dolhain, 26 novembre 2019.

164. « Nous voulions retourner en Allemagne même si le diable nous avait attrapés. » (Traduction personnelle) (Entretien de Herbert Ruland avec Billy Bredohl (juin 1989) in HERBERT RULAND, *Stets für das Deutschtum*, 35).

165. « Vous voyez, ce que nous avons fait pour nous battre pour le *Volkstum*, le *Volkstum* allemand, est en fait la condition préalable à ce qui s'est passé aujourd'hui : l'autonomie d'Eupen-Malmedy, non ? Si nous n'avions pas fait cela à l'époque, je ne sais pas si tout se serait passé aussi facilement. » (Traduction personnelle) (Interview de Billy Bredohl par la BRF, 3 mai 1990 (BRF-Archiv, n° 12625897)).

166. *Grenz-Echo*, 5 mai 1990, 19.

centes et aurait peut-être évité un rapprochement des groupes culturels avec l'Allemagne d'Hitler. L'éclatement de la Seconde Guerre mondiale a empêché la mise en place de cette autonomie culturelle, qui a été finalement actée bien plus tard. Si cette solution semblait trouver des adhérents du côté belge, il n'en va pas de même du côté allemand. C'est notamment le cas du VDA qui ne soutenait pas cette politique car accepter l'autonomie culturelle d'Eupen-Malmedy au sein de la Belgique revenait à renoncer à ce territoire qu'il considérait comme allemand. À cela s'ajoutait également la crainte que la population perde sa volonté de « retourner dans sa patrie ». <sup>167</sup> Dès lors, si l'on interprète les mots de Bredohl sous cet angle, cela reviendrait à dire que grâce à son action, elle a permis l'autonomie culturelle des cantons de l'Est au sein de la Belgique au détriment de l'Allemagne. Selon elle, ses actes auraient donc eu un impact positif pour Eupen-Malmedy. Ceci reste cependant à nuancer lorsqu'on connaît le désamour de Bredohl pour la Belgique et ses actions de propagande en faveur de l'Allemagne. Par ailleurs, l'historiographie récente étudie l'hypothèse que le sentiment d'injustice engendré par la répression des collaborations et qui se répand au sein de la population d'Eupen-Malmedy mène à ce que l'on appelle une « externalisation du passé ». Les habitants refusent alors de remettre en question leur passé et leur attitude durant la Seconde Guerre mondiale. <sup>168</sup> Dans le cas qui nous occupe, non seulement Billy ne remet pas en cause ses agissements, mais en outre, elle les justifie et met en avant les conséquences bénéfiques qu'ils auraient eues sur la région.

On peut, en réalité, réduire les interventions « publiques » de l'ancienne militante à ces deux épisodes. En effet, il faut garder à l'esprit que manifester des convictions nazies en Allemagne après la chute du III<sup>e</sup> Reich est mal vu. Contrai-

rement à Billy qui choisit de vivre de manière relativement isolée, d'autres anciens *Heimattreue*, s'engagent dans la vie publique en Allemagne et défendent d'autres causes que le national-socialisme. C'est le cas du couple Cremer-Thielen, qui s'engage dans diverses associations syndicales et devient actif dans le combat social en Allemagne. L'après-Seconde Guerre mondiale de ce couple est donc marqué par un nouvel engagement pour une tout autre cause que le national-socialisme. Cependant, il reste difficile de faire complètement table rase du passé et il arrive que celui-ci ressurgisse. C'est ce qui arrive en 1961, lorsque Joseph Thielen est accusé par des communistes d'avoir envoyé un homme dans un camp de concentration pendant la guerre. La justice conclut finalement que ces accusations sont fausses et aucun épisode de ce genre ne se reproduira. Par ailleurs, durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le couple Cremer-Thielen se mobilise contre l'extrême-droite et le néo-fascisme et œuvre à la réconciliation franco-allemande. <sup>169</sup>

Après son expulsion en Allemagne, Billy Bredohl a directement obtenu la nationalité allemande, comme elle le souhaitait depuis plusieurs années, et comme c'est le cas pour la plupart des personnes dénationalisées et expulsées à cette période. En guise de comparaison, en 1935, quatre militants germanophiles (Joseph, Peter et Henri Dehottay, ainsi que Paul Foxius) avaient été déchus de leur nationalité belge et avaient dû quitter le pays à cause de leur comportement anti-belge, conformément à la loi de juillet 1934 sur la déchéance de la nationalité belge. <sup>170</sup> Pour des raisons diplomatiques (le Reich ne souhaitait pas compromettre le retour naissant de la Belgique à la neutralité), ils sont alors devenus apatrides et n'ont obtenu la nationalité allemande que par le décret du 23 septembre 1941. *A contrario*, ceux qui perdent leur nationalité belge après la guerre

167. CHRISTOPH BRÜLL, *Vom Dazwischen-sein*, 79-80.

168. CHRISTOPH BRÜLL & LAWRENCE VAN HAECKE, *Belgian Judicial Actors*, 155 ; NINA REIP, *Funkstille*, 283 ; CARLO LEJEUNE, *Die Säuberung, Band 3 : Verdrängte Erinnerungen – 340 Zeitzeugen berichten*, Büllingen, 2008, 330.

169. HERBERT RULAND, *Stets für das Deutschtum*, 61-65.

170. « 30 juillet 1934 – Loi concernant la déchéance de nationalité », in *Pasinomie : Collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*, Bruxelles, 1934, 284.

et s'installent en Allemagne, peuvent devenir assez rapidement des citoyens allemands, en vertu de ce même décret et parce que les autorités allemandes considèrent le Traité de Versailles comme nul et non avenue.<sup>171</sup>

Cependant, Bredohl ne reste pas allemande très longtemps, bien qu'elle clame depuis plusieurs années ne vouloir en aucun cas redevenir belge. En effet, l'ironie du sort veut qu'elle rencontre durant son séjour en prison Bernard van der Velden, un ancien collaborateur flamand, et qu'elle épouse celui-ci le 5 septembre 1953. Par cette union, Bredohl reçoit la nationalité de son époux et redevient donc belge.<sup>172</sup> Cependant, ce mariage ne dure qu'un peu plus de deux ans. Après cela, Bredohl vit chez ses parents jusqu'en 1965 puis seule avec sa fille, Renate, à Aix-la-Chapelle.<sup>173</sup> Nous ignorons si elle a à nouveau acquis la nationalité allemande après son divorce. Par ailleurs, il semble qu'elle ne se soit pas remariée après l'échec de son premier mariage.

D'un point de vue financier, à sa sortie de prison, Billy Bredohl n'a pas d'emploi et son seul maigre revenu, elle l'obtient en faisant le ménage chez l'une de ses sœurs.<sup>174</sup> Pourtant, elle n'est pas sans argent. En réalité, elle a bénéficié d'indemnités en tant qu'expulsée de l'ouest (*Westvertriebene*), statut obtenu parce qu'elle a été expulsée par la Belgique et qu'elle n'est pas autorisée à y retourner. La maison dans laquelle elle vit avec ses parents ferait ainsi partie de cette indemnité. Le couple Cremer-Thielen a également bénéficié de ce statut, tout comme d'autres anciens habitants d'Eupen-Malmedy qui ont été expulsés en Allemagne.<sup>175</sup>

Billy Bredohl décède le 27 septembre 1993<sup>176</sup>, trois ans après le suicide de sa fille.<sup>177</sup> Nous pouvons sans le moindre doute affirmer que toute la

vie de la militante a été consacrée à la défense – active puis passive – des valeurs allemandes et du national-socialisme.

## VI. Conclusion

L'analyse du procès de Billy Bredohl nous a permis de nous plonger au cœur de la répression des collaborations dans les cantons de l'Est au travers d'un cas précis. Tout en gardant en tête que Bredohl incarne l'un des cas de collaboration féminine les plus graves et les plus sévèrement punis dans la région, nous avons pu dégager certains enjeux qui apparaissent lors des jugements de femmes et permettent, selon les cas, d'alourdir ou d'amoindrir leur peine.

Parmi les éléments qui entrent en compte, on retrouve l'influence d'une figure masculine. Partant du principe qu'une femme ne peut agir seule, il est fréquent de voir que le rôle du père, du frère ou du mari est mis en avant pour expliquer pourquoi certaines ont commis des actes de collaboration. Au début, Bredohl est pourtant jugée seule responsable de ses agissements. Elle est même l'une des rares femmes à être déchue de sa nationalité belge pour ses faits propres. C'est seulement dans un second temps que l'influence de son père est mise en avant et permet de réduire sa peine de douze ans. Il faut néanmoins garder à l'esprit que cette réduction de peine s'inscrit également dans une volonté générale de diminuer la population carcérale.

Le fait d'avoir des enfants permet aussi d'amoindrir la peine, surtout lorsque ceux-ci sont aussi privés de leur père. Cela va dans le même sens que la « réassignation à l'ordre d'avant-guerre » consistant à remettre à leur place les femmes qui

171. KOEN AERTS, DIRK LUYTEN & alii, *Papy*, 195-196; CHRISTOPH BRÜLL, *Vom Abklingen*, 363-365.

172. Entretien avec Herbert Ruland, Dolhain, 26 novembre 2019; HERBERT RULAND, *Stets für das Deutschtum*, 55-56.

173. Note pour la Police des étrangers, 30 janvier 1956 (AGR 2, *Ministère de la Justice (Police des Étrangers)*, n° 2.069.440).

174. *Zeugnis zur Erlangung des Armenrechts (einstweilige Kostenbefreiung)*, 16 novembre 1951 (Bundesarchiv Koblenz, *Zentrale Rechtsschutzstelle*, B 305/4219).

175. CHRISTOPH BRÜLL, *Vom Abklingen*, 360-362; HERBERT RULAND, *Stets für das Deutschtum*, 56.

176. Communication par mail de l'administration communale d'Aix-la-Chapelle, 14 juin 2023.

177. Entretien avec Herbert Ruland, Dolhain, 26 novembre 2019; KATJA SCHENK, *Les mouvements*, 226.

sont sorties de la sphère privée. En d'autres termes, les femmes qui ont construit leur vie de famille et se sont cantonnées à leur rôle d'épouse et de mère parallèlement à leurs actes de collaboration voient leur peine diminuée. Si, au contraire, elles sont sorties de leur sphère privée, elles sont sanctionnées plus sévèrement. C'est le cas de Bredohl, qui, célibataire et sans enfants, a dédié le début de sa vie à la cause allemande et est même devenue une personnalité publique.

Enfin, rappelons que Bredohl a exercé des fonctions haut-placées au sein des mouvements de jeunesse et a également manifesté ses convictions nationales-socialistes par des actes de propagande. Peu de femmes de la région ont derrière elles un tel parcours, c'est pourquoi l'attribution d'une peine de plusieurs années de prison est justifiée.

Le cas de Billy Bredohl nous a permis de donner un aspect plus concret à la répression des collaborations féminines dans les cantons de l'Est, mais il ne suffit pas. En effet, elle incarne une face de cet épisode de l'histoire mais il faut garder à l'esprit qu'il en existe des centaines d'autres, en réalité autant qu'il y a de femmes arrêtées pour des faits de collaboration dans la région. Nous savons à quel point les arrestations ont été massives dans cette partie de la Belgique, sans parler des certificats de civisme, qui constituent eux aussi des objets d'étude extrêmement intéressants pour aborder la répression. Dès lors, si cette question s'étudie de plus en plus sous l'angle du genre depuis une quinzaine d'années, elle ne manquera pas d'occuper encore les historiens et historiennes par la variété des questions qu'elle pose et par la multitude de sources disponibles pour y répondre.

*Davina Beckers est consultante-archiviste au Service des Archives Historiques de la Commission Européenne pour la société Exquando. En 2020, elle a été diplômée d'un Master en Histoire à l'Université de Liège avec un mémoire sur la militante germanophile Billy Bredohl. Elle a ensuite réalisé un Master de spécialisation en Archivistique à l'Université catholique de Louvain qu'elle a obtenu en 2021. [davinabeckers97@gmail.com](mailto:davinabeckers97@gmail.com)*

